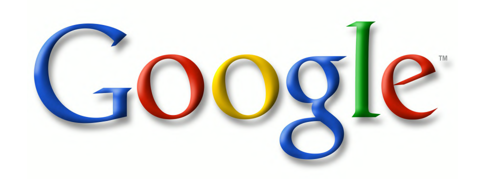
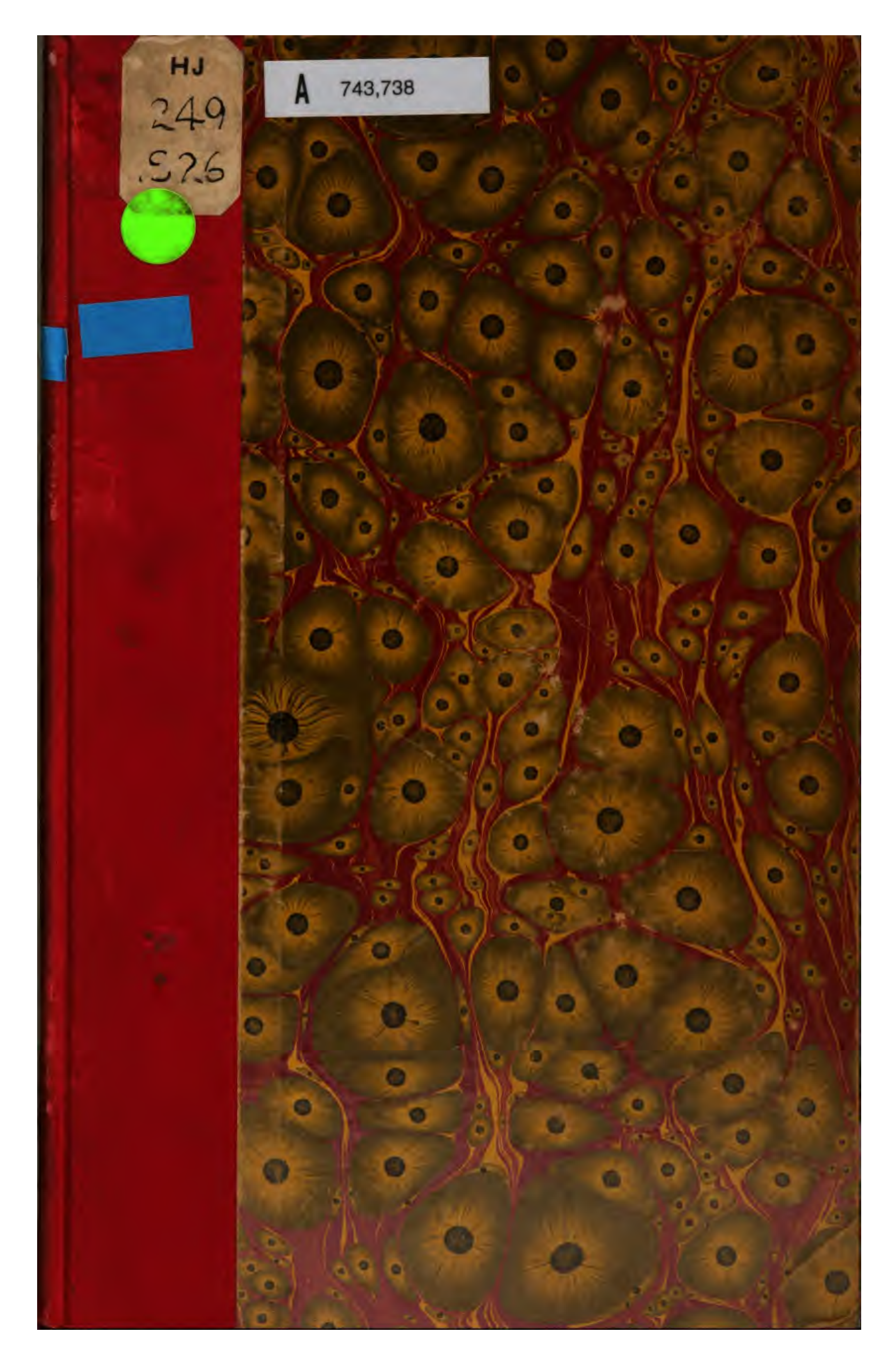
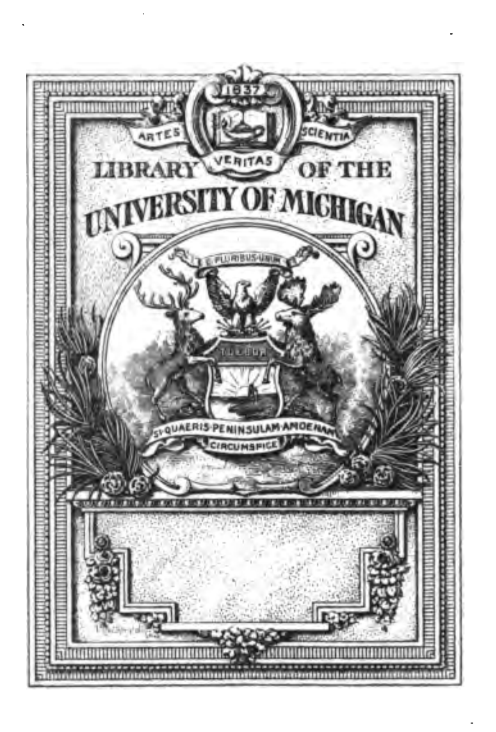
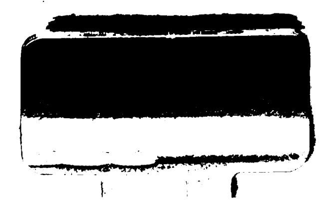



HJ
249
.S26
A 743,738


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE



NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR LES

FINANCES DES ÉTATS-UNIS.

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR

LES FINANCES

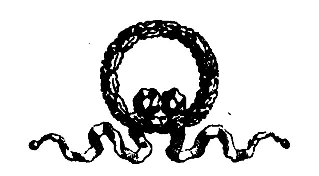
DES ÉTATS-UNIS,

EN RÉPONSE

A UNE BROCHURE ADRESSÉE PAR LE GÉNÉRAL LAFAYETTE AUX MEMBRES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,

Sébastien Louis
PAR M. SAULNIER,

Conseiller-d'État, Préfet du Loiret, Membre de la Société Asiatique, etc.



PARIS,

AU BUREAU DU JOURNAL, RUE DES BONS-ENFANS, N° 21;
Chez DONDEY-DUPRÉ PÈRE ET FILS, IMP.-LIB.,
Rue Richelieu, N° 47 *bis*, ou rue Saint-Louis, N° 46, au Marais.

1831.

IMPRIMERIE DE DONDEY-DUPRÉ.

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR

LES FINANCES

DES ÉTATS-UNIS,

EN RÉPONSE

A UNE BROCHURE PUBLIÉE PAR LE GÉNÉRAL LAFAYETTE.

EXTRAIT DU 16ᵉ NUMÉRO DE LA REVUE BRITANNIQUE
(Nouvelle série).

Un illustre général, doublement attaché à l'Union américaine par la grandeur des services qu'il lui a rendus, et par sa reconnaissance pour des rémunérations magnifiques, s'est offensé de quelques objections que nous avions proposées, dans ce recueil (1), en les appuyant par des chiffres, contre l'économie que l'on attribue généralement à la gestion des divers gouvernemens qui la régissent. Au milieu des ombrages de son patriotisme américain, ces objections faites de bonne foi, dans un morceau d'étude administrative, lui ont presque paru une agression contre les États-Unis, et il a convié à leur défense deux champions habiles, avec lesquels une lutte, même malheureuse, serait

(1) Voyez le 12ᵉ Numéro de la Revue Britannique (nouvelle série).

encore un honneur : l'un, le général Bernard, distingué par un grand homme qui l'avait appelé près de lui, destiné à fournir la plus brillante carrière militaire, si les malheurs de Napoléon ne l'eussent pas prématurément fermée, et qui, lorsqu'il ne lui fut plus possible d'offrir ses services à sa patrie, alla les porter à la liberté du Nouveau-Monde ; l'autre, Fenimore Cooper, heureux imitateur de Walter Scott, qui a rajeuni les cadres un peu usés de son modèle, en y plaçant des paysages où respire je ne sais quel parfum sauvage, quelle grâce transatlantique pleine de charme et de nouveauté. En ouvrant la lice où je descends pour joindre mes adversaires, le général Lafayette l'a fait avec cette courtoisie de langage qui distingue sa polémique habituelle ; avec cette politesse de bon goût, tradition d'un autre âge, que le nôtre eût bien fait de conserver. Ne peut-on, en effet, différer d'opinion sur des points de fait ou de doctrine, sans être ennemis ? Est-ce en les offensant, qu'on peut convaincre ses adversaires ? Singulier apostolat que celui qui s'exerce par l'outrage !

M. Cooper se demande, en commençant, dans quel intérêt a été composé l'article dont il a entrepris la réfutation ? La réponse est facile : cet intérêt, c'est celui de la vérité. J'ai voulu rétablir des faits mal connus ou mal compris, et dont on tirait de fausses inductions. Né avec la révolution, élevé dans ses écoles, nourri dans les traditions du dix-huitième siècle par un oncle qui fut l'ami de l'illustre général à qui je réponds, personne ne s'intéresse plus que moi aux grandes expériences sociales que fait aujourd'hui l'Union américaine, et je ne saurais avoir à son égard aucun sentiment hostile. Je me félicite de voir devant elle le tems et l'espace qu'elle sait si bien mettre à profit. J'admire ces institutions qui concilient à-la-fois la plus grande somme de liberté dont ait joui l'espèce hu-

maine, et la paix d'une société sans orages; mais, tout en les admirant, je suis convaincu que, transportées en Europe, elles y fonctionneraient d'une manière très-différente; et cette conviction, mon adversaire la partageait sans doute, quand, présentant au peuple un prince éclairé et homme de bien, il s'écriait : « Voilà la meilleure des républiques ! » Sur le sol américain, ces mêmes ressorts font des prodiges, ils assurent déjà la prospérité d'un peuple nombreux et préparent celle d'une postérité immense. Profondément instruit des formes de notre langue, dans laquelle il avait composé ses premiers essais littéraires, et séduit par son universalité, Gibbon avait d'abord voulu composer en français son histoire de la longue agonie de l'empire romain. « N'en faites rien, lui écrivait Hume, avec cet instinct prophétique du génie. Ces populations si rares, dispersées maintenant sur les rivages de l'Atlantique, s'augmenteront et se dirigeront incessamment vers l'Ouest. Un jour viendra où l'on jouera les drames de Shakspear jusqu'au milieu des monts Alleghanis. » Cette prédiction est aujourd'hui vérifiée à la lettre; mais grâce aux États-Unis on les jouera bien plus loin encore; on les jouera jusqu'au sein des Montagnes Rocheuses, jusque sur les côtes de la Pacifique, vers lesquelles s'avance à grands pas la civilisation américaine, éclairée par les pionniers qui renversent devant elle les pans de forêts séculaires qui gênent sa marche. Qui n'admirerait aussi la promptitude avec laquelle l'Union, libre des mille entraves dont nous chargent nos vieilles mœurs et nos vieux procédés, adopte toutes les découvertes industrielles, toutes les applications des sciences aux besoins des sociétés. Le gaz n'était connu en France que par les malheureux essais de Lebon, que déjà il inondait des flots de son éblouissante lumière les rues de New-York et de Philadelphie. Quand

nos bâtimens ne naviguaient encore qu'à la rame ou à la voile, la vapeur faisait remonter rapidement aux bâtimens des États-Unis les grands fleuves qui les arrosent, en surmontant la violence de leurs courans. En même tems cette puissance nouvelle faisait voler, comme la foudre, les chars américains sur les traces de fer des routes à rainures, lorsqu'à peine nous connaissions ces routes par les récits de la REVUE BRITANNIQUE. Enfin, pour compléter le panégyrique de l'Union, j'ajouterai que, démentant l'adage qui fait de l'ingratitude un vice propre aux républiques, elle s'est montrée reconnaissante et même généreuse.

Mais à côté de ces sujets de légitimes éloges se trouvent aussi plusieurs sujets de blâme. Il est possible cependant que M. de Lafayette ne les ait point aperçus. Malgré les excursions qu'il a faites aux États Unis, à diverses époques de sa vie, il serait facile de prouver qu'il n'a pas été en position de s'en rendre un compte rigoureux. Lorsqu'à dix-huit ans, preux républicain, il marchait à la conquête de la liberté, comme ses ancêtres marchaient sans doute à celle du Saint-Sépulcre, l'Union Américaine ne ressemblait guère à ce qu'elle est aujourd'hui. Quand ensuite, sur ses vieux jours, il la traversait en triomphe au milieu des transports populaires, juste tribut de la reconnaissance d'un monde qu'il avait contribué à affranchir, pouvait-il bien le voir à travers les fleurs qui tombaient sur sa tête et les flots d'encens qui volaient autour de lui! Le juger alors, c'eût été comme si on eût voulu juger la Tauride au milieu des pompes et des villages improvisés par Potemkin.

Pour moi, il me semble que la raison humaine a encore bien des progrès à faire dans un pays où tant de sectes insensées trouvent des prosélytes. On répondra peut-être que la multiplicité de ces sectes est une preuve de la ferveur



du sentiment religieux ; il vaudrait mieux que cette ferveur se manifestât par le respect pour la sainteté des engagemens et des promesses, par la bonne foi dans les transactions privées et mercantiles, que par des rites extravagans. Je voudrais aussi que les citoyens de ce monde nouveau montrassent moins de goût pour les titres et les hochets dont s'amusent nos sociétés vieillies. Ce n'est pas sans beaucoup de surprise qu'en arrivant aux États-Unis, par l'anomalie la plus inattendue, on aperçoit de tous côtés des armoiries ; sur les panneaux des voitures, sur l'argenterie des tables. Qui ne sourirait en voyant ces démocrates blasonnés comme les patriciens de Venise ou comme les chevaliers qui régnaient à Malte !

Des reproches plus graves pourraient leur être adressés. L'humanité est en droit de leur demander compte de ce qu'ils ont fait des races indigènes. Un jour viendra où ces races infortunées seront entièrement éteintes, et où l'on n'en verra plus d'autres vestiges que quelques tombeaux indiens dispersés çà-et-là dans ces grandes terres qui furent leur domaine. D'année en année on resserre leurs chasses par des contrats surpris à leur innocence sauvage ; et, de cette manière, on réduit toujours davantage leurs moyens d'existence. On accélère aussi leur destruction par l'eau-de-vie, *l'eau de mort*, comme disent les Indiens, pour laquelle ils ne sauraient modérer leur folle ardeur, qui brûle leurs entrailles et qui les tue. Enfin, quand ils résistent, on les achève avec le fer. C'est à peine aujourd'hui s'il en reste trois cent mille dans toute l'étendue du territoire des États-Unis. « La race rouge, y dit-on, disparaît devant la race blanche, comme la neige devant les rayons du soleil. » C'est là un triste sujet de félicitations. Il serait plus beau, plus juste, plus humain, de la conserver et de la faire vivre. Nulle part, peut-être, la con-

quête n'a été accompagnée de plus d'horreurs que dans l'Amérique du Nord, car indépendamment de ses moyens accoutumés, elle a eu pour auxiliaires la faim et le poison, puisque l'eau-de-vie en est un pour ces malheureuses tribus. Dans plusieurs parties de l'Amérique du centre ou du Sud, les conquérans espagnols se montrèrent moins impitoyables. A côté de leur postérité vit encore en grand nombre celle des aborigènes qui, au Mexique, fait le tiers de la population, et qui en fait le quart au Pérou. Aux États-Unis, ces moissons superbes, jetées sur des déserts par des mains industrieuses, recouvrent trop souvent des cadavres. Sans doute il était plus facile de détruire les Indiens que de les soumettre aux arts de la civilisation; mais l'exemple des Cherokis a montré cependant que cela n'était pas impossible. On a vu, dans la Revue Britannique, que cette peuplade, qui vit sur les bords du Haut-Alabama, renonçant à la vie sauvage, était devenue agricole; qu'elle avait créé un alphabet pour sa langue, qu'elle possédait une imprimerie et qu'elle publiait un journal. Ces plaintes, ces récriminations que nous reproduisons ici, c'est dans les écrits des philantropes américains que nous les avons puisées, et malheureusement il serait bien difficile d'invalider leur témoignage.

Un autre reproche, non moins sérieux, peut également être adressé à une partie des républiques de l'Union, c'est d'avoir, comme les anciens, fondé la liberté sur l'esclavage; et un esclavage d'autant plus dur que ceux qui le subissent n'ont pas la même couleur que leurs maîtres. Les esclaves américains ne font pas partie de la famille, comme à Athènes, comme à Rome, et même comme dans le Levant, où, à plusieurs égards, la servitude est moins dure que la domesticité en Europe. Ce sont des malheureux achetés bien cher, dont on tire tout le parti possible, et

que l'on flagelle, quand, accablés par un soleil brûlant, ils mettent moins d'activité dans leurs travaux. Ils forment plus du tiers de la population totale des états du sud. J'avoue que j'aimerais mieux la demi-liberté également répartie des vieilles monarchies européennes, que cette liberté sans limites d'une part, et cette abjecte servitude de l'autre. La Convention avait figuré la statue de la liberté s'appuyant sur la hache du licteur. Cette hache, l'Union ne l'a que bien rarement saisie. Il n'y a pas de sang sur les plis de sa robe, ou du moins il n'y en a pas d'autre que celui des combats. Mais il me semble que dans les états du sud, on pourrait représenter la liberté américaine tenant d'une main les chaînes dont elle charge ses esclaves, et dans l'autre les lanières avec lesquelles elle les fustige. Si le christianisme, qui a déjà émancipé une partie de l'espèce humaine, n'est pas assez puissant, dans le Nouveau-Monde, pour y poursuivre son œuvre de charité, un jour, peut-être, le succès de nos cultures de sucre indigène fera tomber leurs fers. Ce succès, je le désire bien plus vivement encore dans l'intérêt de l'humanité, que dans celui de notre prospérité nationale. Il faut le dire, les états du nord rougissent de cette souillure du corps politique de l'Union ; au congrès, leurs mandataires en témoignent souvent une indignation généreuse ; et ils appellent de tous leurs vœux le moment où elle sera effacée.

C'est peut-être du sein des habitudes qui naissent des rapports du maître à l'esclave, qu'est sorti ce régime pénitentiaire, si vanté en Europe, par ce qu'on ne le connaît pas. Dans ce régime, dit un voyageur, on a ajouté à toutes les horreurs de la séclusion, en armant chaque gardien d'un bâton, et en lui attribuant le droit d'en frapper les malheureux prisonniers. On observe que les repris de justice sont rares aux États-Unis et on en conclut que la mo-

ralité des détenus s'améliore dans les prisons. Pour moi, je doute fort que le bâton soit propre à relever les ames. Si les cas de récidive sont peu nombreux dans l'Amérique du Nord, c'est sans doute par la même raison qu'en France les forçats libérés sont plus rarement atteints une seconde fois par les tribunaux, que les simples réclusionnaires. Le souvenir d'un châtiment cruel y empêche sans doute la reproduction du délit ou du crime.

Avant de relever le gant que m'a jeté M. de Lafayette ; qu'il me soit permis d'aborder encore un point préjudiciel. On me contestera peut-être le droit de parler des États-Unis que je n'ai pas visités. A mon tour, je pourrais contester à des hommes étrangers à l'administration, le droit d'en discourir ; mais ce serait là déplacer la question, et non pas y répondre. J'observerai seulement, que les deux séries de la Revue Britannique sont remplies d'articles sur l'Inde, l'Afrique centrale, l'Amérique du Sud, les colonies anglaises de l'Australie, etc., articles qui ont vivement excité la curiosité publique, et qui avaient cependant été composés par des hommes qui n'avaient pas quitté l'Europe. Les anciens, qui avaient peu de livres, étaient obligés de voir beaucoup par eux-mêmes. Hérodote, Ctésias, Diodore avaient visité une partie des contrées dont ils parlaient, et cependant leurs écrits sont remplis d'erreurs et de contes monstrueux ou absurdes. Chose étrange! les modernes savent mieux l'histoire des anciens que ceux-ci, parce qu'ils se sont éclairés par des rapprochemens multipliés, tandis que les historiens de l'antiquité étaient disposés à s'en rapporter à leurs propres observations, ou à un nombre circonscrit de témoignages. Au fond, le meilleur moyen de se rendre compte d'un pays, c'est de réunir et de comparer les observations dispersées dans les livres de ceux qui l'ont vu. On dira probablement que si j'étais allé

à Washington, je n'aurais pas avancé que le président avait une maison de plaisance près de cette ville. Cela peut être. J'ai puisé ce fait controuvé dans un livre que mon adversaire estime comme moi. Voici, m'a-t-on dit, le principe de cette erreur : Il paraît que, pendant sa présidence, M. Jefferson possédait, près de Washington, une maison de campagne; c'est cette maison que l'on a prise pour un lieu de plaisance affecté aux présidens. Dans ses lettres au général Bernard et à Fenimore Cooper, M. de Lafayette revient à deux reprises sur cette faute légère. Je n'ai pas reconnu, dans cette insistance un peu maligne, sa hauteur d'ame accoutumée. Qu'importe cette faute de détail! change-t-elle les résultats généraux d'un travail consciencieux? Pourquoi donc en parler avec affectation? Serait-ce parce qu'il ne serait pas bien sûr de l'argumentation des champions qu'il s'est choisis. Non, sans doute. Malgré tous les liens qui attachent mon illustre adversaire à la fédération des États-Unis, et quelque soit son dévoûment pour leur gloire, une chose doit encore lui être plus chère; c'est la vérité. A défaut de moyens de convaincre, il ne voudrait pas séduire ou surprendre des esprits inattentifs, et tâcher ainsi de faire prévaloir des méthodes vicieuses ou imparfaites sur l'admirable mécanisme de notre administration. Je m'étonne aussi, quoiqu'il ait visité les États-Unis, au milieu de circonstances peu favorables à l'observation, que cette remarque soit l'unique secours, la seule arme qu'il ait fournis à ses auxiliaires.

Arrivons maintenant aux questions débattues, dont une erreur insignifiante ne change pas la position. Avec ce ton austère et un peu rauque, qui était celui de la tente de Napoléon, le général Bernard débute par dire que je ne comprends pas le système des finances américaines. Sans attribuer une importance exagérée à ce que j'ai fait à ce

sujet, il me semble qu'au contraire je suis le premier qui les ait placées sous leur véritable point de vue, car jusqu'au travail dont le général Bernard attaque les résultats, en Europe comme en Amérique, on n'avait jamais fait entrer en ligne de compte que le budget fédéral, c'est-à-dire une fraction seulement des recettes et des dépenses publiques des États-Unis. Dans ce travail, je m'étais proposé trois buts principaux, savoir :

1° De prouver que le personnel des fonctionnaires publics aux États-Unis est en général beaucoup plus chèrement rétribué qu'en France.

2° De faire voir que, pour connaître le montant total des dépenses publiques de l'Union, il fallait ajouter au chiffre des dépenses fédérales, en premier lieu : celui des dépenses de chacun des gouvernemens des vingt-quatre républiques de l'Union ; puis les dépenses des comtés qui représentent nos dépenses départementales ; les services personnels ou corvées ; et enfin, quelques autres dépenses qui figurent dans nos budgets et qui, aux États-Unis, se paient directement et sans l'intermédiaire des collecteurs publics.

3° J'ai voulu, autant que possible, apprécier, par un chiffre approximatif, le montant total de ces dépenses.

Le premier point n'est déjà plus controversé ; je l'avais mis à l'abri de toute espèce de doute par des chiffres irrécusables, puisés dans des documens officiels. Le général Bernard et M. Cooper reconnaissent qu'en effet les fonctionnaires publics sont mieux rétribués aux États-Unis qu'en France. Ils en font même un sujet d'éloge pour les États-Unis. Voici dans quels termes :

« Il convient de remarquer, dit le général Bernard, que l'auteur de l'article de la Revue Britannique insiste beaucoup sur les traitemens des fonctionnaires publics aux

États-Unis ; et il trouve, en effet, que les employés y sont plus rétribués qu'ils ne le sont en France. En cela, les États-Unis agissent tout-à-fait dans des vues même d'économie ; car si l'on veut que le fonctionnaire apporte le talent et l'intégrité nécessaires pour bien remplir sa gestion, il faut qu'il soit raisonnablement payé. »

M. Cooper ajoute : « On savait que le gouvernement américain imposait des charges bien moins onéreuses que ceux d'Europe, et jusqu'à présent on attribuait cette épargne à un peu de parcimonie. Ce reproche a été si longtems et si constamment répété, que beaucoup de personnes même en Amérique le croient fondé. En point de fait le gouvernement des États-Unis, à peu d'exceptions près, paie les employés mieux qu'aucun autre gouvernement. Ceux qui travaillent pour l'état sont bien récompensés ; ils sont au-dessus des tentations de mal faire, de recevoir des présens, d'abuser de leur situation pour se procurer les moyens d'existence. En reconnaissant que l'homme n'est pas plus parfait en Amérique qu'ailleurs, j'ajouterai que cette politique produit un excellent résultat. »

Mais malgré l'élévation actuelle du taux des salaires attribués aux fonctionnaires publics, le gouvernement fédéral propose de les augmenter en 1833 ; et cette demande, ainsi que les considérations par lesquelles il l'appuie, paraîtront sans doute bien extraordinaires, dans un état républicain, au moment où, en France, l'on réclame si impatiemment des réductions sur les traitemens ; comme si ces traitemens et l'exagération qu'on leur attribue, étaient le principe de nos embarras. Dans son rapport du 6 décembre dernier, le secrétaire d'état du trésor de l'Union dit :

« Il convient de mettre la solde de l'armée navale sur le même pied que celle de l'armée de terre, à laquelle elle est inférieure. Dans plusieurs districts, il y aura lieu d'aug-

menter les rémunérations des employés de la douane, parce que ces rémunérations sont insuffisantes pour assurer leur bien-être, et ne sont pas proportionnées à l'importance des services rendus par ces conservateurs du revenu public. Les traitemens attribués à nos ministres près des gouvernemens étrangers, sont aussi tout-à-fait au-dessous de ce qui convient pour assurer la dignité de leur position et l'aisance de leurs familles. Dans quelques cours, et précisément près de celles avec lesquelles les États-Unis entretiennent le plus de relations, les dépenses que leur situation impose à nos ministres, sont si onéreuses, qu'il faut que leur fortune personnelle supplée à l'insuffisance de leur traitement. La tendance d'un pareil état de choses serait de faire attribuer exclusivement aux riches l'exercice de ces hautes missions : ce qui est en désaccord avec le génie de nos institutions. Des traitemens moins parcimonieux feront cesser ces inconvéniens, en même tems qu'ils permettront à nos ministres de remplir les devoirs de l'hospitalité envers leurs compatriotes; en facilitant les rapports sociaux des citoyens des États-Unis avec ceux des autres nations, l'augmentation de ces traitemens relèvera le caractère américain aux yeux de l'étranger, et contribuera au succès de nos négociations à venir. »

C'était à-peu-près ce que je disais dans l'article que l'on attaque. J'observais que des économies parcimonieuses sur le personnel n'auraient aucun résultat sensible pour le contribuable, et qu'en les poussant outre mesure, on finirait par n'avoir, dans les fonctions publiques, que des hommes riches qui constitueraient dans l'état ce que les anciens appelaient une *plutocratie,* ou des hommes de bas aloi, qui consentiraient à se mettre au rabais, parce qu'ils ne pourraient pas trouver, dans une situation indépendante du gouvernement, d'honorables moyens d'existence. Un jour-

nal, en parlant de mon débat avec le général Lafayette, observait que j'appartenais à l'administration. C'est, ce me semble, une raison pour en parler avec quelque connaissance de cause. Si, en faisant cette remarque, il a voulu jeter de la défaveur sur mon témoignage et le rendre suspect, je répondrai que le dévoûment est par sa nature désintéressé; or, il en faut un peu pour garder des magistratures onéreuses, dans lesquelles il est indispensable d'ajouter aux ressources que l'on tient du gouvernement ses ressources personnelles. C'est du moins le seul moyen de vivre d'une manière conforme aux obligations que l'usage impose et impose avec raison; car un fonctionnaire qui s'isole des classes les plus éclairées et les plus honorables de ses administrés, quelque laborieux qu'il soit dans son cabinet, ne saurait satisfaire entièrement aux devoirs de sa position.

Le général Lafayette conviendra sans doute qu'il a été un peu surpris de la concession que m'ont faite également le général Bernard et M. Cooper. Si ma mémoire ne me trompe pas, c'était surtout, dans nos précédens débats parlementaires, quand il était question du personnel, qu'il accusait la prodigalité du gouvernement français, en lui présentant pour modèle les exemples d'un gouvernement à bon marché. Dès le moment où il est reconnu, au contraire, que le personnel de l'administration est relativement plus cher aux États-Unis que parmi nous, il est clair qu'il faut, pour que sa gestion soit plus économique, ou que ce personnel mieux rétribué soit moins nombreux qu'en France, ou que la dépense du matériel y soit moins forte. C'est ce que nous aurons occasion d'examiner tout-à-l'heure.

Enfin, mes deux adversaires me font encore une autre concession, en convenant que, pour connaître la situation

financière des États-Unis, il faut totaliser le chiffre des dépenses spéciales de chaque république avec celui des dépenses collectives de la fédération. Procéder autrement, c'est presque comme si on eût voulu apprécier les dépenses publiques des états qui étaient représentés au tribunal des Amphyctions, lien fédéral, il est vrai, fort détendu, qui unissait quelques portions de la Grèce, en ne comptant que les dépenses de ce tribunal ; ou plus exactement comme si on prétendait que les Suisses ne paient que 536,000 fr. d'impôt, parce que c'est à ce chiffre que se réduit la dépense collective de la confédération helvétique, et qu'on ne tînt aucun compte des dix millions de taxes qu'ils supportent dans leurs cantons respectifs.

J'avoue que je suis tenté de croire que M. de Lafayette n'aura guères été moins surpris de la seconde concession que de la première. Il aime les États-Unis avec une tendresse presque paternelle ; et cette affection comme celle dont elle est l'analogue, est mêlée d'un peu de faiblesse et de quelques illusions. Il rêve tout le bien qu'il leur souhaite. On lui aura dit, et il aura vu dans des statistiques, qu'ils défrayaient toutes les dépenses du gouvernement avec un seul genre de taxes, les douanes, et que cette taxe n'imposait pas une charge moyenne de plus de 11 fr. sur chaque contribuable. Il l'aura cru. Il ne se doute pas que l'Union est aux prises avec le monstre aux cent mains de notre vieille fiscalité ; que la plupart des états supportent à-la-fois la capitation, la taille, la corvée, la loterie même ; qu'ils paient des épices à ceux qui les jugent, et qu'à New-York, on vient de rétablir l'impôt sur le sel. Au milieu des acclamations qui saluaient sa bien-venue, il n'aura pas entendu les plaintes des contribuables, plaintes qui retentissent cependant à chaque session, dans les assemblées nationales des vingt-quatre républiques.

D'accord sur ces deux points, mes adversaires et moi, nous ne différons plus que sur le troisième, c'est-à-dire, dans l'évaluation du montant total des dépenses spéciales et collectives. Ils m'accusent de les avoir exagérées; de nouvelles recherches m'ont, au contraire, fait voir qu'à plusieurs égards je les avais trop réduites, en commettant quelques erreurs involontaires, bien excusables dans le premier essai qui ait encore été fait pour débrouiller le chaos des finances américaines. Malgré la clarté parfaite de nos comptes, on en fait chaque jour de bien plus graves dans la discussion de notre budget, car ces erreurs sont souvent de plusieurs centaines de millions. Celles que j'ai commises sont en générale des omissions, et par conséquent au lieu d'être favorables à notre système, elles lui sont contraires.

Dans ma réfutation, je suivrai de préférence la marche tracée par le général Bernard, parce que son argumentation, plus méthodique que celle de M. Cooper, se prête davantage à la discussion. Toutefois, je ne laisserai sans réponse aucune des observations de mon second adversaire qui ne me paraîtra pas fondée.

Le général Bernard commence par rapprocher le chiffre de tous les services du budget fédéral de celui du budget de la France. Il est évident que ce dernier doit être supérieur, mais j'avoue que je n'aperçois pas quelle conclusion l'honorable général prétend en tirer en faveur de son opinion. Et d'abord le budget de la France comprend les frais de perception ou la recette brute, tandis que le budget fédéral ne contient que la recette nette. En second lieu, ce dernier budget ne comprend qu'une partie seulement des dépenses des républiques confédérées, tandis que dans le nôtre se trouve la totalité de celles de la France. Enfin, il est fort naturel qu'il en coûte moins pour administrer treize mil-

lions d'individus, dont deux millions d'esclaves, que pour en administrer trente-deux. M. Cooper estime, il est vrai, qu'il faut prendre en considération l'étendue du territoire; mais une grande partie de ce territoire est occupée par des déserts qui, s'ils ne rapportent rien à l'Union, ne lui coûtent pas davantage. Pense-t-on que l'administration des steppes de la Haute-Asie soit bien chère pour le gouvernement russe; non sans doute. C'est dans la Russie européenne, c'est dans ses acquisitions les plus récentes, qu'il dépense la plus grande partie de son revenu public, parce que ce sont ses provinces les plus peuplées. Toutefois, même en suivant le général Bernard sur le terrain qu'il s'est choisi, quelque avantageux qu'il paraisse lui être, j'espère démontrer que l'administration française a presque toujours le mérite de l'économie sur celle de l'Union. C'est entre les budgets de 1830, que le général Bernard établit ses comparaisons.

A cette époque, le service de la dette française coûtait 247 millions, y compris la dépense de l'amortissement; la dette fédérale seulement 65 millions. Cette dernière dette, si les propositions du gouvernement sont accueillies, doit être entièrement éteinte en mars 1833, c'est-à-dire dans une année. Pour arriver à ce résultat, il faudra cependant que le trésor de l'Union négocie pour 8 millions de dollars (43,360,000 fr.) d'actions qu'il possède dans la banque du Nord. Mais sans recourir à cette ressource, elle pourrait encore être entièrement éteinte à la fin de 1833, et non pas en 1835, comme le dit le général Bernard. Il en conclut qu'après ce remboursement les États-Unis n'auront plus de dettes. Il fallait dire seulement qu'ils n'auraient plus de dette fédérale. Alors ils auront encore leurs dettes spéciales; dettes tellement considérables dans quelques-uns de ces états, que leur crédit en a souvent

été ébranlé. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1829 le gouvernement de la Pennsylvanie a été dans l'impossibilité de trouver des capitalistes qui voulussent lui prêter sur d'autres gages que sur des obligations à échéance fixe et à court terme.

Le chiffre de notre dette est sans doute énorme, surtout quand on y joint celui de la dette viagère, de la dette flottante et des pensions. Mais il serait deux fois plus fort, qu'on ne serait pas pour cela autorisé à taxer de prodigalité le gouvernement actuel, à cause des charges que cette dette le mettrait dans la nécessité d'imposer sur la nation pour en servir les arrérages. Ce n'est pas lui, en effet, qui, à deux reprises, a attiré sur la France des nuées d'ennemis qui jetaient leurs épées dans la balance où se pesait notre rançon; qui a dirigé contre l'Espagne une guerre criminelle dont d'indignes friponneries ont doublé la dépense; qui a spolié les ressources du domaine extraordinaire; qui a doté d'un milliard l'émigration triomphante. Il a fallu qu'il prît la France, telle qu'elle se présentait, même sans bénéfice d'inventaire. Au surplus, lorsque la dette fédérale sera entièrement remboursée, il sera loisible de réduire la dépense annuelle de la nôtre, d'environ 50 millions, montant de la portion de cette dette qui sera amortie en 1833. A cette époque, toutes les autres parties de notre dette auront aussi éprouvé quelque diminution.

Le général Bernard passe ensuite à la dépense de la liste civile. Il évalue celle de la France, en 1830, à trente-deux millions; mais par le fait elle n'a dû être que de 27,700,000, savoir : 18,700,000 pour les sept premiers mois, et 9 millions pour les cinq autres. En 1832, elle sera réduite à 13 millions. Sous ce titre assez bizarre, que nous aurions bien fait de laisser à l'Angleterre, car il

n'a en français aucun sens raisonnable, se trouvent compris, dans le budget fédéral, beaucoup d'articles de dépense qui n'ont nulle analogie avec celles de notre liste civile, et qui forment ensemble un total de 1,323,966 doll. (7,265,895 fr.). L'honorable général n'en détache que le traitement annuel du président de l'Union qu'il oppose à la somme affectée, en France, à soutenir la splendeur du trône. A cet égard nous ne pouvons que répéter les observations que nous avons déjà faites dans l'article qui a été l'occasion de ce débat :

« Les sociétés politiques, disais-je, qui, en Europe, se sont récemment reconstituées sur de nouvelles bases, ont toutes jugé indispensable au maintien de leur repos, de placer un roi au haut de leur hiérarchie sociale. Elles ont dû, en même tems, consentir à supporter une assez forte dépense pour environner d'une splendeur nécessaire la famille investie de l'hérédité du pouvoir suprême. Le génie américain, qui a, en quelque sorte, l'espace pour exercer son ardeur, ne paraît pas, jusqu'à ce jour, avoir besoin de cette condition, pour ne pas être turbulent et inquiet. Il a des pans de forêts à abattre, des tribus sauvages à dompter, des champs immenses, innombrables à mettre en culture. Aucune dépense analogue à celle que nous nommons liste civile, ne figure donc dans le budget fédéral, quoiqu'il y en ait une qui porte le même nom, mais qui désigne des dépenses d'une autre nature. Comme on l'a dit, un roi constitutionnel, dont aucun acte n'est valide sans le contreseing d'un ministre responsable, règne et ne gouverne pas. Le président des États-Unis qui gouverne, ne trouve donc d'analogie en France que dans le président du conseil, placé comme lui à la tête des affaires. Son traitement est de 132,500 fr.; celui du président du conseil, en France, est fixé à 120,000 fr. »

M. Cooper observe qu'aux États-Unis, c'est le président qui représente la majesté de la nation; que c'est lui qui reçoit les ambassadeurs, les ministres étrangers, etc. Sans contredit, mais ces derniers sont reçus également, et plus souvent encore chez le président du conseil. D'ailleurs quelle comparaison peut-on faire entre le modeste corps diplomatique accrédité à Washington, et que composent en partie de simples chargés d'affaires, et celui qui réside à Paris, formé presque exclusivement de l'élite de l'aristocratie européenne, et se parant de tout le lustre dont elle brille encore. Observons également qu'il est bien plus dispendieux d'habiter une capitale de 7 à 800,000 ames qu'une petite ville de 18,000 comme Washington. Il est incontestable au reste qu'une monarchie doit avoir un ressort de plus qu'une république et un ressort assez cher. Ce ressort n'est pas trop payé quand il est une condition nécessaire du repos public.

La dépense du ministre de la justice n'a pas d'analogue dans le budget fédéral. Si on excepte celle de la cour suprême de l'Union (1) et des cours dites de district et de circuit, les frais de justice ne figurent que dans le budget spécial de chaque république. Mais il s'en faut bien qu'ils y figurent en totalité; plus loin je réparerai une erreur grave que j'ai commise, en ne tenant aucun compte, dans mon premier travail, de l'indemnité accordée aux jurés qui décident même dans les contestations civiles.

Le budget du département dit de l'état supporte : 1° Les

(1) Cette cour se compose d'un *chief justice* ou président, qui a un traitement annuel de 27,100 fr. et de douze juges qui en ont un de 24,390 fr. Les traitemens des juges des cours de district sont aussi très-élevés. A la Nouvelle-Orléans, où ce traitement est le plus haut, il est de 16,000 fr. Ces traitemens sont, comme on voit, bien supérieurs à leurs analogues en France, surtout depuis les nouvelles réductions imposées par la chambre des députés.

de l'Union. C'est cette comparaison que nous allons faire; nous commencerons par celle du Ministère de la Guerre.

L'Union n'a que 6,000 hommes de troupes régulières. Le général Lafayette a vu sans doute, dans ce fait remarquable, une preuve de plus de la puissance des institutions qu'il admire. Élevé à une école positive, le général Bernard explique ce phénomène d'une manière fort différente; c'est qu'à proprement parler, les États-Unis n'ont pas de voisins. Ce n'est qu'avec les plus grands frais que la Grande-Bretagne peut envoyer une armée dans l'Amérique du Nord; et depuis que son gouvernement commence à ouvrir les yeux aux lumières de l'économie politique, il est peu disposé à faire encore couler le sang anglais, pour augmenter les milliers d'arpens de neige qu'il possède au Canada. Toutefois, cet état de choses peut se modifier et même se modifie déjà. Et d'abord, il n'est pas impossible que les liens qui unissent les républiques confédérées ne se brisent un jour. Les états du sud ont, sans contredit, des intérêts fort différens de ceux du nord. Ceux-ci voient avec honte et impatience l'esclavage flétrir, aux yeux du monde, une partie des états de l'Union, tandis que les autres considèrent sa perpétuité comme une garantie nécessaire de leur prospérité à venir. Les états du Nord déjà industrieux, et qui compensent la cherté de la main-d'œuvre qu'ils emploient par la perfection de leurs machines, et la prompte adoption des méthodes de travail les plus perfectionnées, voudraient le plus possible favoriser leurs produits sur les marchés américains, en frappant de gros droits les produits étrangers. Comme ils dominent au congrès, ils y font accueillir les tarifs qu'ils proposent. Les états agricoles du sud, qui désirent au contraire acheter au meilleur prix les produits industriels, protestent sans cesse contre l'élévation de ces tarifs, et

lui des Travaux Publics en France. Mais à quoi serviraient des rapprochemens entre des élémens si peu comparables? Quelle conclusion utile à la solution de la question qui nous occupe pourrions-nous en tirer? La plus grande partie des dépenses comprises au budget du ministère des Travaux Publics, et que le général Bernard comprend à tort dans celui de l'Intérieur, est payée aux États-Unis par le ministre de la guerre, par les budgets spéciaux de chaque république, par ceux des comtés, par celui des villes, ou remplacée par la corvée. Cette charge énorme, comme on le verra plus loin, a été omise dans notre précédent travail; car ce n'est que pas à pas, et par des recherches lentes et laborieuses, que nous approchons de la connaissance du chiffre total des charges publiques de l'Union; chiffre que nous n'avions trouvé écrit nulle part, et que nous avons hasardé pour la première fois. Il est clair que ce serait en vain que l'on chercherait les rapports de matières si peu homogènes, et que toute tentative à cet égard ne pourrait conduire qu'à l'erreur. Je ne suivrai donc pas le général Bernard dans cette partie de son travail, à laquelle la rigueur de son esprit mathématique ne lui permet pas sans doute de mettre beaucoup plus d'importance que moi. Ce serait une mauvaise guerre que d'ergoter sur des détails, car ce n'est que dans les masses que nous pouvons trouver la fin de notre débat. Les comparaisons sont heureusement plus faciles entre les ministères de la Guerre et de la Marine des deux pays, attendu que les dépenses de ce double service sont également centralisées par le gouvernement

étrangères, est de 54,000 fr., et celle des chargés d'affaires, de 20,000 fr. On voit que l'Union accorde une rétribution plus considérable à ces derniers fonctionnaires, rétribution qui sera encore augmentée en 1833.

Le Mexique éprouvait les plus grands embarras financiers, et ne trouvait pas de prêteurs ; le colonel Poinsett, ministre de l'Union, offrit de lui fournir la somme dont il avait besoin, sur l'hypothèque de la province du Texas, qui serait restée comme gage à la disposition des États-Unis, jusqu'à libération entière du Mexique. Mais cette puissance, persuadée que le cabinet de Washington ne désirait si vivement la possession du Texas que pour se rapprocher de la province ou de l'état de San-Luis du Potosi, où se trouvent les mines les plus riches du monde, après celles de Guanaxuato, refusa cette nouvelle proposition malgré sa détresse. Pour sortir d'un embarras momentané, elle ne voulait pas compromettre dans l'avenir la possession de ces riches montagnes aux entrailles d'argent. Aujourd'hui elle voit avec ombrage des migrations d'Anglo-Américains s'établir au Texas. Elle paraît craindre que ces migrations ne soient provoquées par le cabinet de Washington, afin d'y avoir une population qui lui soit dévouée et qui facilite le succès de ses vues ultérieures. Elle a aussi d'autres sujets de plaintes, par suite des actes de ces étranges magistrats nommés *régulateurs* aux États-Unis, qui repoussent sans cesse vers les frontières du Mexique où ils vont corrompre des populations innocentes, les malfaiteurs qui infestent le territoire anglo-américain (1). Voilà un principe d'hostili-

(1) Voici le compte qu'a rendu le naturaliste Audubon des attributions, et de la manière de procéder de cette magistrature :

« Les solitudes de l'Amérique se peuplent du rebut du monde : vous trouvez épars, dans ces prairies sans limites, des assassins de Vienne et de Leipsick, des escrocs de Paris et de Londres, des aventuriers italiens, des mendians écossais. Réduits à vivre du travail de leurs mains, leurs vices, qui n'ont plus d'alimens, s'amortissent et leurs mœurs s'améliorent. Quand ils reviennent à leurs penchans criminels, on les chasse, on les refoule dans des solitudes plus éloi-

tés, et d'hostilités qui éclateront peut-être, sitôt que le Mexique sera sorti de ses embarras intérieurs. Dans cette hypothèse, les États-Unis seraient obligés de faire marcher des troupes réglées ou du moins de mobiliser des milices tirées de fort loin; car ils sont très-vulnérables de ce côté, tandis qu'au contraire, les provinces nord-est de la confédération mexicaine renferment une population créole fort aguerrie par ses engagemens continuels avec les Apaches,

gnées: on les rejette, comme des bêtes fauves, dans d'impénétrables tanières. Des magistrats nommés *régulateurs* sont chargés de cet office: voici comment ils procèdent.

» Lorsqu'un des membres des nouvelles colonies a violé les lois, commis un meurtre ou un larcin, outragé ouvertement la décence et la probité, les notables de l'endroit choisissent dans leur sein plusieurs personnes chargées d'examiner et de punir le coupable. Ce sont les *régulateurs*. Un premier délit est puni d'exil. Le criminel doit quitter, dans un laps de tems déterminé, le pays où le crime a eu lieu. S'il ose reparaître dans les environs et y commettre de nouvelles violences, malheur à lui. Les *régulateurs* le déclarent hors la loi. On brûle son habitation; le délinquant, attaché à un arbre, est fouetté sans pitié; s'il est meurtrier avec préméditation, on le fusille, et l'on plante sur un pieux sa tête sanglante et détachée du tronc.

» J'ai assisté à plusieurs de ces exécutions, moins sanglantes il est vrai. C'était un singulier spectacle que de voir une quinzaine de *régulateurs*, à cheval, formant un cercle, la carabine sur l'épaule, et, au milieu du cercle, le délinquant à demi nu, soumis à une fustigation plus ou moins longue. Un jeune homme entre autres, qui n'était coupable ni de vol ni de meurtre, mais qui avait cherché à répandre, dans le canton, les habitudes de débauche infâme qu'il apportait d'Europe, ne reçut pas la mort; mais le supplice que les *régulateurs*, à-la-fois juges, législateurs, bourreaux, geoliers et gendarmes, lui infligèrent, est assez bizarre pour être cité. On le fit parcourir tout nu un champ d'orties; et cette promenade, sans lui causer aucun mal réel, le mit pour quelques jours hors d'état de faire aucun mouvement. »

les Coumanches, etc., tribus intrépides, qui protestent à main-armée contre l'envahissement de leur territoire, depuis les conquêtes de Cortès.

Revenons à l'armée permanente des États-Unis, forte de 6,000 hommes, en 1830, et formant, indépendamment de l'état-major général, quatre régimens d'artillerie, et sept régimens d'infanterie.

L'état-major, l'armée, les fortifications, le matériel de l'artillerie coûtaient 20,601,900 fr. En France, à la même époque, une armée de 231,000 hommes, y compris le matériel de l'artillerie et du génie, ne coûtait que 185,623,000 fr., malgré la haute-paie des corps de la garde et des corps suisses et la profusion avec laquelle on avait prodigué les grades d'officiers généraux. La dépense moyenne de chaque homme avec les frais du matériel était donc de 803 fr., tandis qu'aux États-Unis elle était de 3,433 fr., quoique dans son armée permanente il n'y ait point de cavalerie. Le général Bernard explique parfaitement bien pourquoi les dépenses de l'armée fédérale sont relativement si supérieures à celles de la France. Mais, certes, il ne résulte pas de ces explications que l'administration de la guerre de l'Union soit plus économique que la nôtre. Comment cela pourrait-il être, quand la solde des officiers de son armée est plus du double de celle des officiers des grades correspondans en France? On prétend, il est vrai, qu'aux États-Unis, si le gouvernement paie davantage les fonctionnaires qu'il emploie, ils sont proportionnellement moins nombreux; c'est encore là une assertion dépourvue de preuves et même contraire aux faits. En ce qui concerne le service de la guerre, rien, certes, n'est moins exact; 4 ou 5,000 hommes d'infanterie forment sept régimens, et ont sept colonels pour les commander. En France, ces hommes ne feraient pas deux régimens, et

auraient tout au plus deux colonels. On sent comme cette multiplicité de hauts grades et de grades si chèrement rétribués, augmente la dépense (1).

Une circonstance qui est aussi très-défavorable à l'U-

(1) Nous reproduirons ici le tableau comparé du traitement des officiers américains de l'armée de terre, et de ceux des officiers français du même grade, inséré dans notre premier article :

DÉSIGNATION DES GRADES.	TRAITEMENS aux ÉTATS-UNIS, y compris les fourrages.		TRAITEMENS en FRANCE y compris les fourrages.
	Dollars.	Francs.	Francs.
Major-général, ou Lieutenant général commandant	6,535	35,419	25,128
Brigadier-général, ou Maréchal de camp	4,441	24,068	16,952
Adjudant-général	3,234	17,528	»
Inspecteur-général	2,796	15,154	»
Commissaire-général des subsist., ou Directeur des subsistances	3,138	16,905	8,000
Colonel d'artillerie	3,138	16,905	7,514
Lieutenant-colonel d'artillerie	2,460	13,333	6,614
Colonel	2,958	16,032	5,900
Lieutenant-colonel	2,460	13,333	5,200
Major, ou Chef d'escadron	2,117	11,474	4,876
Chirurgien-major	1,510	8,184	3,700
Chirurgien-aide-major	1,228	7,635	2,800
Capitaine d'artillerie	1,714	9,289	2,500
Lieutenant *id.*	1,390	7,533	1,500
Capitaine d'infanterie	1,594	8,639	2,400
Lieutenant *id.*	1,350	7,317	1,350
Sous-lieutenant *id.*	1,290	7,191	1,200

nion, c'est que lorsqu'elle a la guerre, elle est obligée d'augmenter son armée dans une proportion bien plus forte que la France; car elle la porte au sextuple, tandis que nous n'augmentons pas la nôtre de plus de moitié en sus. En 1830 même, avec une armée sur le pied de paix, nous avons conquis tout un royaume sur les côtes d'Afrique. Ainsi donc, si la guerre est pour les États-Unis un événement beaucoup plus rare que pour la France, par les raisons que nous avons déjà expliquées, elle est aussi beaucoup plus dispendieuse.

Le rapprochement entre le service de la marine des deux nations, est encore plus facile à faire, parce que les milices ne compliquent pas la question. Dans le tableau qui suit, nous avons disposé les bâtimens dans les trois colonnes qui représentent les trois états dans lesquels ils se trouvent, savoir : les bâtimens en construction, les bâtimens à flot, les bâtimens armés.

DÉSIGNATION des différentes espèces DE VAISSEAUX.	MARINE FRANÇAISE. NOMBRE DE BÂTIMENS			MARINE DES ÉTATS-UNIS. NOMBRE DE BÂTIMENS		
	En construction.	A flot.	Armés.	En construction.	A flot.	Armés.
Vaisseaux de ligne	20	28	2	5	6	1
Frégates................	26	26	13	7	2	5
Corvettes de 24 à 32 canons.	7	7	4	»	2	2
Corvettes-avisos de 18 canons	»	6	3	»	7	8
Bricks de 20 à 16 canons...	4	15	30	»	»	»
Bâtimens inférieurs.......	6	40	30	»	3	4
TOTAUX........	63	122	82	12	20	20
TOTAL GÉNÉRAL comparé..	277			52		

En 1830, ce service coûtait aux États-Unis, d'après le général Bernard, 22,713,772 fr. 40 c. Le service de la marine française a coûté à la même époque 65,000,000 fr. Comparons l'effectif des deux marines et nous vèrrons de quel côté est l'économie. La somme de 22,000,000 fr., affectée en 1830 à la marine des États-Unis, fait plus du tiers des 65 millions que dépense annuellement la marine française. Or, pour cette somme, ils n'avaient pas le cinquième des bâtimens de la France. Ainsi donc ce ne sont pas eux, dans cette circonstance, pas plus que dans celles qui précédent, qui administrent à moins de frais. Leur marine sera encore plus dispendieuse quand, ainsi que le propose le secrétaire d'état du trésor, les traitemens de l'armée navale auront été élevés au taux exorbitant de ceux de l'armée de terre.

J'ai peu de chose à ajouter à ce que j'ai dit de la trésorerie des États-Unis, dans mon précédent article. Nos lecteurs ont vu, dans cet article, que la moyenne des traitemens que reçoivent les employés de l'administration centrale, est de 5,512 fr., tandis qu'en France, elle n'est que de 2,695 fr. au ministère des finances. Toutefois le général Bernard assure que les frais de l'administration centrale ne sont que de 1/17 de la dépense totale. En France, elle est de 1/19; ainsi la France aurait encore, à cet égard, l'avantage de l'économie. Mais je suis disposé à croire que cette économie est beaucoup plus forte; peut-être le général n'aura-t-il compté que les frais du personnel. Comme il n'explique pas comment il est parvenu à établir ce chiffre, il nous est impossible de le discuter.

Il est vrai que M. Cooper paraît croire que si les dépenses du budget fédéral étaient le double de ce qu'elles sont maintenant, les frais de l'administration centrale resteraient à peu près les mêmes, ou du moins seraient bien loin d'augmenter dans une proportion correspondante

à la recette. Il résulterait de là que, dans cette hypothèse la France cesserait, sous ce rapport, d'avoir une administration plus économique; mais cette supposition est inadmissible. En effet si les dépenses portées au budget fédéral étaient doublées, il deviendrait impossible de les couvrir, comme elles le sont à peu près exclusivement, par les douanes; car en élevant de 100 pour °/₀ les droits du tarif actuel, ces droits équivaudraient presque à une prohibition des produits étrangers; et dès-lors les recettes seraient nulles. Si donc on voulait augmenter les recettes dans une forte proportion, on serait obligé de recourir à d'autres natures de contribution. Ces nouvelles taxes auraient nécessairement besoin, pour être régies, d'administrations spéciales qui élèveraient beaucoup le chiffre du personnel et du matériel de la trésorerie de l'Union.

Les erreurs de détail que le général Bernard a commises et que j'ai relevées, ne modifient pas son chiffre total, et par conséquent n'ont qu'une importance secondaire. Je pourrais encore en indiquer d'autres du même genre; par exemple, il prétend que la douane a produit en 1828 un revenu de 135,654,000 fr., tandis qu'elle n'a produit que 23,205,000 doll. (126,771,100 fr.). Ces erreurs prouvent qu'il a quelquefois tort, probablement parce que, dans cette circonstance, il a travaillé avec une légèreté un peu hâtive; mais non pas que j'aie raison, et c'est là cependant ce que je dois établir.

Il me reste à signaler des fautes plus graves et qui ont faussé le résumé de l'honorable général. Il me reproche de n'avoir porté le chiffre des contribuables des États-Unis qu'à une somme ronde de 11,000,000, qui, d'après le dernier recensement, était de 12,856,000. L'erreur de mon adversaire provient de ce qu'il a compris, dans son chiffre, les nègres esclaves, tandis que je n'ai porté,

dans le mien, que celui des personnes libres, comme cela devait être. Dans quelques états du sud, ces infortunés sont taxés; mais ils le sont comme des têtes de bétail, comme le sont également, dans les mêmes états, les bœufs, les chevaux, les moutons, etc.; d'ailleurs, le produit de cette taxe, acquittée par les propriétaires de noirs, n'est pas versé au trésor fédéral.

Une autre erreur qu'il a commise, mais que j'avais faite avant lui et que je dois réparer dans l'intérêt de la vérité, comme dans celui de la cause que je défends, c'est qu'il n'a pas mis en ligne de compte les frais de perception des États-Unis, tandis qu'il les compte pour la France. Cette faute est d'autant plus grave, qu'il prétend en connaître le chiffre, et qu'il évalue ces frais à 4,563,053 fr. pour les recettes des douanes. A cette somme il faut ajouter aussi les 9,341,000 fr. (1) qu'a coûté l'administration des postes fédérales en 1830, indépendamment de la somme de 321,772 fr. portée au budget et qui représente les dépenses de l'administration centrale. Ainsi donc, par le fait, les recettes de la trésorerie fédérale se sont élevées, en 1830, à 144,335,884 fr., ce qui fait une moyenne de 13 fr. 15 c., au lieu de 10 fr. 15 c., comme le suppose le général Bernard, en comptant d'une part environ 2,000,000 de contribuables de plus, et en réduisant, de l'autre, la contribution de 13,904,053 fr.

La portion la plus facile de ma tâche, est maintenant terminée. J'ai fait voir que la moyenne de chaque contri-

(1) Le chiffre de la dépense des postes s'accroît rapidement aux États-Unis, avec la viabilité de ses divers états et la multiplication des relais. En 1831, cette dépense a été de 1,997,811 dol. (10,828,135 fr.). Dans quelques années, la somme nécessaire pour ce service dépassera, dans l'Union, celle qui y est affectée en France, à cause de la longueur toujours croissante des distances à parcourir.

buable, dans les recettes du budget fédéral, était plus considérable que je ne l'avais supposé dans mon premier travail. Je vais passer maintenant aux dépenses spéciales de chaque république. Elles consistent dans les traitemens du gouverneur, du secrétaire de la république et de quelques autres fonctionnaires; dans celui des juges et des membres de la législature; dans le coût des travaux entrepris pour le compte de l'état, en vertu d'un vote de la législature locale; dans les frais d'entretien des prisons de l'état et de quelques écoles publiques. Les voies et moyens les plus ordinaires pour couvrir ces dépenses, sont : la capitation, la taille ou contribution foncière, la patente, les droits sur les enchères, les successions, les esclaves, les têtes de bétail, les voitures de luxe, etc., etc.

Sans être en mesure de donner encore des renseignemens complets sur les finances de chaque état, je suis cependant, sous ce rapport, plus avancé que je ne l'étais quand je rédigeais mon premier article. Plusieurs citoyens honorables des États-Unis, qui veulent bien me savoir quelque gré des efforts que je fais pour débrouiller le chaos de leurs finances, m'ont fourni des documens authentiques sur la recette et la dépense du plus grand nombre des républiques qui composent l'Union. Le tableau qui suit, se rapporte à l'année 1828; à côté de chaque chiffre, j'ai placé l'autorité qui en garantit l'exactitude.

Des Recettes et des de l'Union, et de leur

DÉSIGNATI DES ÉTATS ET TERRIT	SOURCES ONT. ÉTÉ PUISÉS CES DOCUMENS.
Maine.................	sorier........ (Décembre 1828.)
Massachussets.........	— (1826, 1827 et 1828.)
New-Hampshire..	*re Journal*........ (Juin 1828.)
Vermont...............	*ee Press*....... (Octobre 1828.)
Rhode-Island..........	sorier... (Octobre 1827 et 1828.)
Connecticut...........	*ourant*.......... (Juillet 1828.)
New-York..............	ntrôleur........ (1826 et 1828.)
New-Jersey............	re.
Pennsylvanie..........	diteur........... (1827 et 1828.)
Delaware..............	r M. Balbi.
Maryland..............	—
Virginie..............	orier........... (1827 et 1828.)
Kentucky..............	— (Décembre 1828.)
Caroline du Nord......	re.
Caroline du Sud.......	ntrôleur............... (1828.)
Géorgie...............	u Contrôleur........... (1828.)
Tennessee.............	ité des finances.
Ohio..................	*rnal*......... (Décembre 1828.)
Alabama...............	trôleur....... (Novembre 1828.)
Mississipi............	e se procurer de renseignemens.
Louisiane.............	*Argus* .... (Mai 1828.)
Indiana...............	r M. Balbi.
Illinois..............	*gencer*....... (Décembre 1828.)
Missouri..............	e se procurer de renseignemens.
Michigan..............	
Arkansas..............	es quatre territoires sont comprises dans
Floride...............	
Colombie..............	t des divisions politiques de l'Union amé- as encore une population assez forte pour des états, et que régit provisoirement le
TOTAUX	al.

2 *

Il résulte de ce tableau, que la moyenne des charges imposées à chaque contribuable par les budgets spéciaux, y compris les frais de perception, est de 4 fr. 95 cent. En réunissant cette somme à celle du budget fédéral, on a une cote totale pour chaque contribuable de 18 fr. 10 c. Je manquais de données pour établir les frais de recouvrement des états; en les estimant à 10 p. % de la recette brute, j'ai pris un chiffre très-faible, et qui doit être au-dessous de la réalité, car cette évaluation est inférieure aux frais de recouvrement du trésor en France. Or, la grandeur des distances et l'élévation des traitemens doivent porter ces frais plus haut aux États-Unis.

On dira peut-être, que toutes les recettes indiquées ci-dessus ne proviennent pas de l'impôt; qu'une partie résulte de propriétés territoriales ou d'intérêts dans des compagnies financières qui appartiennent soit à l'Union, soit aux différens états. Mais cette même observation serait applicable au gouvernement français, qui est aussi un grand propriétaire. Que si on observe qu'une portion de ces recettes est le produit d'emprunts, je répondrai qu'il est préférable pour un pays d'être en mesure de défrayer ses dépenses par l'impôt, que par le crédit public, qui n'est en définitive qu'une taxe sur l'avenir, avenir incertain auquel suffisent, le plus souvent, ses propres embarras. Les sommes que les états se procurent par ce moyen, sont sans doute appliquées aux emplois les plus utiles, en travaux bien conçus, qui doivent augmenter, dans une proportion plus ou moins forte, la prospérité des républiques qui les font exécuter. Mais les sommes que le ministère des travaux publics dépense annuellement sur nos routes et dans nos villes, ne sont pas moins favorables à la grandeur et à la prospérité de la France.

Ces 45,892,605 fr. seraient sans doute bien loin encore des 131,000,000 fr. auxquels j'avais évalué approximativement les dépenses des états. Mais à cette somme, il faut joindre le montant des dépenses des comtés et des districts, qui ne figurent pas plus dans les budgets spéciaux des vingt-quatre républiques que dans le budget fédéral. Les comtés et les districts sont des divisions administratives qui correspondent à celles de nos départemens et arrondissemens. Aussi leurs dépenses sont-elles à peu près les mêmes que nos dépenses départementales, dont le chiffre collectif fait partie du budget de l'état. En effet, elles se composent des articles suivans : 1° l'entretien et la construction des routes qui les traversent; 2° les frais des établissemens de bienfaisance et des hospices; 3° le traitement des fonctionnaires publics des comtés; 4° la dépense des prisons; 5° celles des écoles et des pauvres, car, de même que la vieille Angleterre, la jeune Amérique a déjà ses pauvres, malgré ses grandes terres et sa rare population.

Je n'ai pu recueillir aucune donnée exacte sur le montant total des dépenses des comtés. Jusqu'à ce jour ce chiffre n'existe nulle part; car la statistique administrative, dans l'Union, n'est pas assez avancée pour se rendre un compte semblable, et sans doute on n'en sera pas surpris, puisqu'elle ne peut pas même constater les dépenses de toutes les républiques. Dans l'*Useful Repertory*, qui nous a souvent servi de guide, on trouve, il est vrai, le montant des taxes perçues dans un petit nombre d'états pour couvrir les charges des comtés. Ces impôts sont en général assez faibles; et si ils doivent être considérés comme la moyenne de ceux qui se perçoivent dans les autres états, pour le même objet, il n'en résulterait guère qu'une dé-

pense annuelle de 4 fr. par tête pour chaque individu libre de l'Union, y compris la taxe des pauvres (1). Ainsi donc, même avec le produit de cette taxe, nous serions encore éloignés du chiffre de notre estimation. Malheureusement pour le contribuable des États-Unis, ce chiffre s'augmente dans une proportion très-forte par la corvée, au moyen de laquelle on entretient les routes. Nulle part, ce moyen barbare, et qui atteste l'imperfection où se trouve l'administration des pays qui l'emploient, n'est plus onéreux qu'aux États-Unis; car nulle part la main-d'œuvre n'est plus chère.

(1) Les indications ci-jointes pourront donner quelque idée de l'étendue du *paupérisme* aux États-Unis. Les philantropes américans attribuent, en général, cette calamité sociale à l'intempérance. Le nombre de pauvres, admis dans les hospices de Philadelphie, était :

			Dollars.	Francs.
En 1823	de 4,908	, et leur dépense s'élevait à	144.557	783,498
1824	5,251	....	198,000	1,073,160
1825	4,394	....	201,000	1,089,420
1826	4,272	....	129,000	699,180

On calcule que dans ce comté la taxe pour les pauvres s'élève à près de 5 fr. par contribuable.

D'après le compte rendu, en 1821, à la législature du New-Hampshire, la dépense des pauvres s'est élevée, de 1799 à 1820, à 726,547 doll., ou 36,327 doll. (196,892 fr.), année moyenne.

Au Massachussets, le nombre des pauvres est de 7,000, et la dépense annuelle de leur entretien coûte 470,582 dol. (2,550,654 fr.). Or, la population de cet état étant de 610,000 ames, la dépense moyenne des pauvres équivaut à une dépense de plus de 4 fr. par contribuable. Ainsi donc, en portant à 4 fr. la totalité des dépenses des comtés et des districts, j'ai dû faire une évaluation plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité.

La dépense des écoles est aussi très-considérable, mais elle est supportée à-la-fois par l'état, les comtés, les villes et les contributions volontaires des particuliers. En 1831, les instituteurs ont reçu, en Pennsylvanie, de ces diverses sources, 605,729 doll. (3,283,051 fr.).

J'ignore le parcours total de leurs grandes voies. Le général Bernard estime à 41,000 lieues celui des routes sur lesquelles circule la malle-poste ; ce serait peut-être une évaluation assez faible que de porter au quart en sus les autres routes non encore desservies par la poste. D'après cette évaluation, les routes des États-Unis auraient plus de 51,000 lieues de parcours, ce qui serait fort insuffisant pour la viabilité d'un pays aussi vaste que l'Union, dont la surface est dix fois plus étendue que celle de la France. Le seul parcours des routes royales est, dans ce dernier pays, de 8,631 lieues, et ce nombre, réuni à celui des routes départementales, est cependant bien loin de suffire ; car il n'y a guère de portion du territoire où il ne soit indispensable d'ouvrir plusieurs voies pour compléter l'ensemble des communications. Quoi qu'il en soit, nous n'établirons notre calcul que sur 41,000 lieues, ce qui certes est faire une large concession à nos adversaires.

Voyons ce que doit coûter aux États-Unis l'entretien annuel de ces 41,000 lieues. En France, il faut presque un cantonnier pour entretenir une lieue de route ; il en faudrait donc environ 40,000, pour 41,000 lieues ; la solde de ces cantonniers étant de 1 fr. 50 c. par jour, une somme annuelle de 18,000,000 fr. environ serait nécessaire, rien que pour couvrir la dépense du personnel employé sur ces routes. Suivant de nouvelles indications que j'ai reçues, aux États-Unis le prix de la main-d'œuvre est d'un dollar, là où elle est le plus cher, et de 60 *cents* (1) sur les points où elle est au plus bas prix ; la moyenne doit être d'environ 4 f. 50 c. ; d'où il résulte que 40,000 cantonniers coûteraient aux États-Unis une somme annuelle de 54,000,000 fr. Mais, par le fait, ce service exécuté au moyen de la corvée,

(1) Le *cent* est la centième partie d'un dollar, qui vaut 5 fr. 42 c.

ne peut pas l'être avec la même économie, et doit coûter bien plus cher au contribuable. D'abord, les réparations ne sont pas quotidiennes; et par cette raison, elles doivent être beaucoup plus considérables, attendu que l'eau séjourne davantage dans les ornières; en second lieu, ces réparations sont faites par des mains inexpérimentées, et dès-lors il faut compenser par le nombre la maladresse de celles qu'on emploie.

En France, ce fut M. Turgot, dont la puissante intelligence pouvait embrasser à-la-fois les détails les plus minutieux et les vues d'ensemble les plus larges, qui fit sentir le premier que la corvée était le moyen le plus dispendieux, et en même tems le plus imparfait de pourvoir à l'entretien des routes. Il observa que non-seulement le corvéable perdait tout le tems de son travail sur les routes, mais en outre celui qui était nécessaire pour se rendre, souvent de plusieurs lieues de distance, sur le point où il devait travailler, et ensuite pour en revenir. On ne réclamera pas sans doute contre l'évaluation que je viens de faire, en ce qui concerne les États-Unis; il convient d'y ajouter environ un tiers en sus pour le prix des matériaux d'empierrement et celui de leur transport, et pour les travaux de grosses réparations. Ainsi donc, en calculant au plus bas, cet article de dépense ne peut pas coûter moins de 72,000,000 aux contribuables des États-Unis, ou, ce qui revient au même, 6 fr. 54 c. par tête. Un jour, sans doute, l'entretien des routes des États-Unis s'y fera comme il se fait en France; à cette époque le budget des états et des comtés aura grandi; mais, par le fait, la dépense des contribuables sera réduite; car la taxe qu'on leur imposera ne sera point l'équivalent du préjudice que leur fait la corvée. Je me rappelle qu'à l'époque où je me trouvais à la tête d'une administration municipale, à Paris, il

était question d'abolir le corps des sapeurs-pompiers, et de le remplacer par un corps spécial tiré des rangs de la garde-nationale, et qui n'aurait point reçu de solde. On présentait sérieusement cette mesure comme économique; attendu qu'elle ferait cesser une dépense annuelle de 5 à 600,000 fr. On ne réfléchissait pas que chaque sapeur-pompier ne coûtait qu'environ 2 francs par jour; et que la journée que l'on ferait perdre aux ouvriers que l'on aurait incorporés dans les compagnies de sapeurs, vaudrait au moins 3 à 4 fr.

Dans ce qui précède, je n'ai point parlé des chemins à barrières. Quoique plusieurs de ces routes doivent aussi servir de routes de poste, je les porterai collectivement en ligne de compte; ce sera une espèce de compensation, fort insuffisante sans doute, pour les routes sur lesquelles il n'y a pas encore de relais et que j'ai négligées dans mes évaluations, parce que je n'avais aucune indication sur leur nombre et leur longueur. Le général Bernard n'estime le parcours des chemins à barrières qu'à environ 4,000 lieues. Je ne suis point en mesure d'opposer des chiffres positifs à cette évaluation; mais je suis convaincu qu'elle est au-dessous de la vérité, car dans l'état de Pennsylvanie, il y a déjà plus de 800 lieues de routes de cette espèce, ce qui ferait le cinquième de 4,000, tandis que le territoire de cet état ne fait que la cinquantième partie de celui de toute l'Union. Les routes à barrières n'ont au contraire aucun analogue en France. C'est une contribution très-forte non-seulement sur la circulation des individus, mais encore sur celle des denrées alimentaires et généralement de toutes les espèces de marchandises. Aussi je ne puis m'empêcher de sourire, quand je vois qu'en Angleterre, où il y a beaucoup de routes de ce genre, on se récrie sur nos octrois, sur nos droits de circulation, etc., comme si cette circulation n'était pas bien

plus gênée par les barrières qui l'interrompent et par les droits qui s'y perçoivent. Il est donc indispensable, pour l'exactitude, de compter le produit de ces péages. Ce compte est d'ailleurs plus facile à établir approximativement, qu'on ne le suppose; en le faisant, j'ai reconnu que mon évaluation primitive, loin d'être exagérée, était inférieure à ce qu'elle devait être.

En effet, 4,000 lieues exigent pour leur entretien le travail de 4,000 cantonniers par jour; chaque cantonnier devant recevoir aux États-Unis un salaire moyen de 4 fr. 50 cent.; c'est, chaque jour, une somme de 18,000 fr. nécessaire pour ce service, ou 5,400,000 fr. par an. A cette somme il faut ajouter un tiers en sus, comme plus haut, pour le coût des matériaux destinés à entretenir l'empierrement, pour la location des voitures qui les transportent, et pour la main-d'œuvre employée aux travaux de grosses réparations, ce qui fait pour l'année une autre somme de 1,800,000 fr.

Le général Bernard dit que ces routes sont faites le plus souvent par des compagnies ou d'opulens propriétaires qui se contentent de l'intérêt le plus modéré pour les sommes employées à leur construction. Supposons que celle de ces 4,000 lieues n'ait pas coûté plus qu'elle ne coûterait en France, supposition assurément bien peu probable, à cause du haut prix de la main-d'œuvre aux États-Unis; dans cette hypothèse, la moyenne étant de 32 à 33,000 fr. par lieue, la construction de la totalité de ces routes a dû occasioner une dépense de plus de 132,000,000 fr., dont l'intérêt à 4 p. °/₀ seulement ferait une somme annuelle de 5,280,000 francs. Ainsi, pour que les entrepreneurs se remboursent de leurs frais, il faut que leurs péages produisent chaque année : 1° pour couvrir l'intérêt de leur capital, 5,280,000 francs; 2° 5,400,000 fr. pour le salaire des cantonniers; 3° 1,800,000 fr. pour les

matériaux de l'empierrement et leur transport, etc. A ces frais il convient d'ajouter un doll. (5 fr. 42 c.) pour le salaire journalier d'un millier de préposés à la recette des péages, ce qui fait une dépense additionnelle de 5,420 francs par jour, et pour l'année de 1,626,000 fr.; en tout 14,106,000 f., et par conséquent une moyenne de 1 fr. 28c. par contribuable. Il suffit, pour se convaincre que le chiffre de cette évaluation est très-faible, et même qu'il doit être fort au-dessous de la réalité, de se rappeler qu'en France la moyenne des frais d'entretien et de grosse réparation des routes est de plus de 2,000 fr. par lieue; ainsi donc, 4,000 lieues de route y coûteraient annuellement au moins 8,000,000 fr. A cette somme il faudrait ajouter encore plus de 5,000,000 fr. pour l'intérêt des capitaux employés à la construction de ces routes, et en outre les traitemens annuels des receveurs des péages : ce qui ferait une somme à-peu-près équivalente à celle de mon évaluation. Mais pour se convaincre qu'elle doit être au-dessous de la vérité, on ne doit pas perdre de vue que le prix de la main-d'œuvre, aux États-Unis, est le triple de ce qu'il est en France. Au surplus, il n'est pas exact de dire qu'en général les routes à barrières de l'Union sont exécutées par des entreprises privées. Les états en font souvent les frais, et perçoivent le produit des péages pour s'indemniser. Le général Bernard prétend, il est vrai, que ces péages ne doivent pas être considérés comme une taxe : « Sur un certain nombre de ponts en France, dit-il, il se fait aussi des perceptions du même genre. » Mais ces ponts ont leur équivalent, et bien au-delà, dans les ponts à péage des États-Unis; ainsi donc, cette objection est sans valeur. La France pourrait facilement faire disparaître de son budget les quarante-un millions que coûte le service des Ponts-et-Chaussées, et les remplacer par des péages dont elle ne porterait pas le produit en recette. Faudrait-il en conclure,

en raisonnant de la même manière que le fait le général Bernard pour les États-Unis, qu'elle serait dégrevée de quarante-un millions ? non sans doute ; seulement elle paierait sous une autre forme.

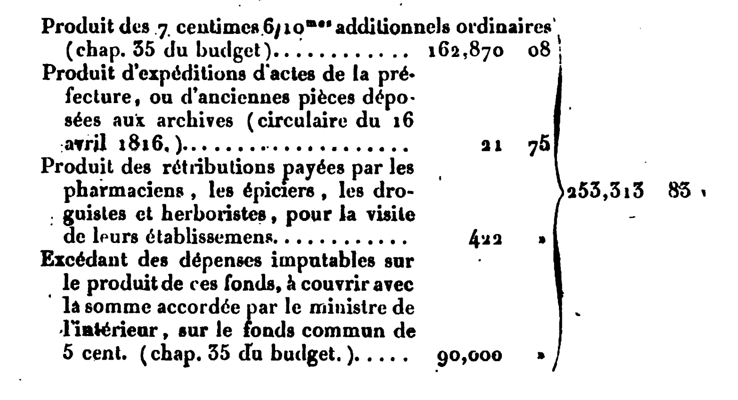
En attendant que l'administration des États-Unis emploie un autre mode que la corvée, pour entretenir ses routes, je vais soumettre au bon sens américain, toujours si empressé d'accueillir les exemples utiles, un moyen de se rendre un meilleur compte des autres dépenses de ses comtés. Ce modèle de compte sera un de nos budgets départementaux, quoiqu'à plusieurs égards la forme de ces budgets me paraisse encore susceptible d'améliorations. Ils se divisent en deux parties, savoir : la première celle des dépenses ordinaires et variables ; la seconde, qui comprend les dépenses facultatives et extraordinaires auxquelles sont affectés 5 centimes facultatifs, et le produit des centimes extraordinaires, lorsque le conseil général juge à propos de voter ces dépenses. Il n'y a, comme on voit, que les dépenses de la première partie qui soient obligatoires.

État sommaire des Recettes et des Dépenses variables ordinaires, pour l'exercice 1831.

DÉPENSES PRÉSUMÉES OU CRÉDITS OUVERTS.

Chap.	1 Hôtel de la préfecture	2,100	»
	2 Prisons départementales	58,422	»
	3 Mendicité	»	»
	4 Casernement de la gendarmerie	15,090	»
	5 Cours et tribunaux	11,800	»
	6 Bâtimens	2,533	»
	7 Routes départementales	42,900	»
	8 Enfans trouvés ou abandonnés	61,100	»
	9 Encouragemens et secours	9,750	»
	10 Complément des dépenses des exercices 1829 et antérieurs	42,555	85
	11 Dépenses diverses et imprévues	27,064	98
	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses	253,313	83

FONDS AFFECTÉS AU PAIEMENT DE CES DÉPENSES.



Produit des 7 centimes 6/10mes additionnels ordinaires (chap. 35 du budget)	162,870	08	253,313	83
Produit d'expéditions d'actes de la préfecture, ou d'anciennes pièces déposées aux archives (circulaire du 16 avril 1816.)	21	75		
Produit des rétributions payées par les pharmaciens, les épiciers, les droguistes et herboristes, pour la visite de leurs établissemens	422	»		
Excédant des dépenses imputables sur le produit de ces fonds, à couvrir avec la somme accordée par le ministre de l'intérieur, sur le fonds commun de 5 cent. (chap. 35 du budget.)	90,000	»		

État sommaire des Recettes et des Dépenses facultatives et extraordinaires d'utilité départementale, pour l'exercice 1831.

DÉPENSES FACULTATIVES.

Indemnité au clergé du diocèse	6,200	»	108,580	06
Réparation aux édifices départementaux, acquisitions, etc.	13,136	92		
Travaux des routes départementales, ponts, etc.	11,700	»		
Ateliers de charité	25,095	14		
Supplément pour les enfans trouvés et abandonnés	38,900	»		
Instruction primaire	3,000	»		
Secours et encouragemens de toute nature	8,548	»		
Fonds de retraite pour les employés de la préfecture	2,000	»		

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Construction d'une caserne de gendarmerie	5,600	»	65,148	03
Idem d'un hôtel de sous-préfecture	5,000	»		
Idem d'un hôpital pour les aliénés	22,000	»		
Routes départementales et chemins	32,548	03		
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES			173,728	09

PRODUITS SPÉCIAUX AFFECTÉS AU PAIEMENT DES DÉPENSES CI-DESSUS.

1° Cinq centimes facultatifs, votés par le conseil général, en vertu de la loi de finances;
2° Trois centimes extraordinaires, imposés conformément à la loi du
Évaluation des centimes facultatifs et extraordinaires imposés, savoir :

Au principal de la contribution foncière,				
Centimes facultatifs..........	95,649	05	153,038	48
Centimes extraordinaires........	57,389	43		
Au principal de la contribution mobilière,				
Centimes facultatifs............	12,931	»	20,689	60
Centimes extraordinaires........	7,758	60		
Total égal aux charges.........			173,728	08

Toutes les espèces de dépenses, comme toutes les natures de recettes sont soigneusement distinguées dans ce budget. Si je le rapprochais de celui de New-York, pour l'année 1832, que je viens de recevoir, on serait confondu du désordre qui règne dans ce dernier; ce n'est qu'avec beaucoup d'efforts qu'on peut parvenir à le comprendre. Il est vraiment singulier qu'un peuple qui a aussi éminemment le génie du commerce, ne mette point plus d'art et de soins dans la rédaction de ses comptes publics.

Grâces à la centralisation, création admirable d'un grand homme, que l'on calomnie sans la connaître, tous nos budgets départementaux sont dressés sur un plan uniforme et avec la même clarté que celui qu'on vient de voir. Il en est de même des budgets municipaux qui, d'un bout du royaume à l'autre, ceux des grandes villes comme ceux des plus humbles communes, ne présentent pas moins d'ordre et de méthode. La statistique n'est vraiment qu'un jeu en France, car l'administration y fait les quatre cinquièmes de sa besogne. On observera peut-être que je n'ai rien dit des recettes et des dépenses communales. Il

m'eût été impossible d'en hasarder l'évaluation. Au surplus, si le chiffre n'en figure pas dans les budgets généraux des Etats-Unis, il ne figure pas davantage dans les nôtres. Je remarquerai seulement que ces dépenses et ces recettes sont très-considérables dans la plupart des grandes villes de l'Union. C'est ainsi, par exemple, qu'à Philadelphie les propriétaires de maison paient, rien qu'à la caisse municipale, de 12 à 15 p. % de leur valeur locative.

A ces dépenses déjà très-fortes il faut ajouter la charge qui résulte pour les citoyens de l'Union du service de la milice. Le général Bernard reconnaît qu'elle doit être comptée; mais il me reproche de ne pas avoir rangé également parmi les charges du contribuable français, celle de la garde-nationale. A cet égard, voici mes raisons : je n'ai considéré la garde nationale que comme une charge temporaire, déterminée d'une part par les embarras d'une paix remplie d'ombrages, comme parle Tacite; et de l'autre, par toutes ces agitations intestines que provoque incessamment cette foule de pétitionnaires éconduits, qui tantôt se couvrent de la toge républicaine, et tantôt viennent se grouper autour d'une bannière féodale. Au milieu de cette multitude d'embarras, la garde nationale a tout sauvé, car sans elle nous ne serions plus. Mais les citoyens qui la composent, avec un instinct admirable, pleins de zèle, quand ils sentent la nécessité de leur concours, répugnent, dans les jours paisibles, à consacrer leur tems qui a une valeur et souvent une très-grande, à un service inutile. Dès-lors l'existence de la garde nationale devient en quelque sorte nominale. Comme nous l'avons observé plus haut, même en tems de guerre, elle n'en avait pas d'autre, quand la plus belle des régences est tombée dans nos mains.

Il n'en est pas de même de la milice aux États-Unis. Avec une armée de 6,000 hommes, il leur serait impossible de s'en passer. L'analogie est donc bien loin d'être exacte. Au surplus, dans l'article qui est le sujet de notre débat, j'avais évalué à une centaine de millions la charge annuelle du service de la garde nationale en France, mais sans la porter en ligne de compte, par la raison que je ne la considérais que comme une charge extraordinaire. Je réparerai, si on le veut, cette omission volontaire; il en résultera une augmentation moyenne d'environ 3 fr. pour chaque contribuable français. Mais, de son côté, M. Cooper me fait un autre reproche, c'est d'avoir exagéré les charges du service des milices aux États-Unis. Selon lui, en tems de paix, ce service se bornerait à quelques heures d'exercice, pendant deux jours de l'année. A cela je n'ai qu'une réponse à faire. C'est que plusieurs Américains m'ont représenté cette charge comme très-incommode et très-lourde; et leur témoignage se trouve confirmé dans le message adressé, le 6 décembre dernier, par le gouverneur de la Pennsylvannie, à l'assemblée nationale de cette république.

« Il est reconnu universellement, dit-il, que notre système de milice est aussi vicieux dans son ensemble que dans ses détails. Les charges oppressives qu'il impose à ceux qui y sont assujétis ne sont pas compensées par les services qu'on en retire. »

En conscience, peut-on supposer que le magistrat suprême de la Pennsylvanie signalerait comme oppressif un service qui consisterait seulement en quelques heures d'exercice, pendant deux jours de l'année? M. Cooper n'ignore pas que les corps de cette milice, appelés *volontaires*, montent des gardes dans les prisons et dans les ports. Dans le même message, le gouverneur de la Pennsylvanie re-

commande l'augmentation de ces corps pour suppléer à l'insuffisance des milices ordinaires. Enfin on pourrait aussi considérer comme une corvée, représentant une valeur en argent, l'obligation de prêter main forte aux magistrats, quand ils réclament le concours de la population pour faire cesser une rixe, pour arrêter un malfaiteur, pour l'escorter et le conduire en prison. Chose étrange! tandis que naguère on récriminait en France contre l'intervention de masses populaires dont on prétendait que l'autorité avait provoqué le concours; aux États-Unis la susceptibilité républicaine ne supporterait pas en pareille occurrence celui de corps armés, alors même que ces corps feraient partie de la milice. Il en résulte que le service de la gendarmerie est fait en quelque sorte par les citoyens; mais il nous serait impossible d'apprécier, même approximativement, le chiffre de cette charge d'ailleurs très-réelle. Toutefois, si on la réunit à celle qu'impose la milice, on trouvera juste sans doute de maintenir l'évaluation que j'avais faite, dans mon premier travail, de la dépense déterminée par ce service. Le chiffre de cette évaluation était de 50,000,000 fr.

Il me reste à parler d'une autre dépense que j'avais omis de compter dans cet article; celle des juris. En France les juris ne statuent qu'en matière criminelle; aux États-Unis ils décident, en même tems, les contestations civiles, et les juges ne font que diriger les débats et appliquer des lois importées de l'Angleterre, et qui conservent l'empreinte des temps barbares où elles ont été formulées. Dans beaucoup de comtés, chaque juré reçoit 75 *cents* (4 fr. 06 c.) par vacation; j'ignore si cette taxation est partout la même, ou si on peut la considérer comme une moyenne. Quoi qu'il en soit, la somme totale de cette dépense imposée aux plaideurs doit être aussi très-considérable; nous l'estimerons

par aperçu à 1 fr. par chaque personne libre de l'Union, ce qui ferait une somme ronde d'environ onze millions. Ce n'est pas sérieusement, je suppose, que M. Cooper prétend que les frais de justice s'augmenteront très-peu aux États-Unis avec l'accroissement de la population ou des justiciables. Quoiqu'aujourd'hui les citoyens des vingt-quatre républiques puissent en quelque sorte se mouvoir dans l'espace, ils se font déjà remarquer par la multiplicité de leurs contestations judiciaires. Que sera-ce quand, avec les progrès de la population, les contacts se multiplieront sans cesse? M. Cooper pense-t-il qu'en France le tribunal civil d'une ville de troisième ou de quatrième ordre ait le même nombre de juges que le tribunal de Paris. Que si au contraire, ce qui est plus probable, à mesure que le nombre des citoyens des États-Unis augmentera, ils continuent à se répandre sur un territoire dont ils peuvent à leur gré reculer les bornes vers l'ouest, il est clair qu'il faudra multiplier les siéges de juridiction.

A l'égard de la dépense des cultes, le général Bernard me reproche d'avoir omis le casuel du clergé catholique, en France, dans mon premier travail. Il me sera facile de réparer cette omission, au moyen de la REVUE BRITANNIQUE, qui, dans un de ses précédens Numéros, en a fait l'appréciation (1). Ce casuel s'élève annuellement à environ une somme de 15,700,000 fr.; ainsi le chiffre porté au budget doit être augmenté d'une somme égale: à son tour M. Cooper prétend que l'évaluation que j'ai faite des frais du culte doit être réduite aux États-Unis. Suivant lui, la moyenne des traitemens du clergé américain n'est que de 400 dol. (2,168 fr.); j'y consens; ces concessions auront si peu d'influence sur les résultats gé-

(1) Voyez, dans le 8e Numéro de la REVUE BRITANNIQUE (nouvelle série), l'article intitulé: *Richesse du clergé de la Grande-Bretagne.*

néraux de mon travail, que je me résigne facilement à les faire. Que si on observe que cette charge et l'impôt qui en résulte sont volontaires, et par cette raison ne devraient pas être mis en ligne de compte, je répondrai que faire une objection semblable, c'est méconnaître la puissance des mœurs aux États-Unis. Quiconque voudrait se soustraire aux charges du culte y serait flétri à jamais. On l'y désignerait comme un infidèle, comme un athée. Ces mœurs d'origine puritaine sont si sévères, qu'elles en sont intolérantes : la catholicité célèbre le dimanche par des fêtes ; le culte réformé par la retraite et le recueillement. Si, dans ce jour, des catholiques se réunissaient pour un bal, un concert, la police locale y mettrait obstacle. Une dame française à New-York, qui jouait du piano le dimanche, fut sommée de se taire par des coups impérieux que ses voisins donnaient aux cloisons de son appartement. Les catholiques français, allemands, italiens, trop peu nombreux dans les états du nord, pour résister à cette insupportable oppression, sont obligés de fermer leurs boutiques les jours fériés. En les privant d'un gain légitime, c'est aussi une taxe qu'on leur impose. Dans quelques états il est même défendu de voyager le dimanche. A Philadelphie et dans plusieurs autres villes on tend des chaînes dans les rues, pendant l'office divin, pour empêcher les voitures d'y circuler. A New-York, il a fallu un soulèvement populaire pour faire rapporter une ordonnance de police qui interdisait aux patrons des bâtimens à vapeur de se mettre en route le dimanche. Toutefois il y a, dans ce système, autant de calcul que de fanatisme ; en effet, les ministres protestans tirent une partie de leurs revenus de leurs sermons. Or, comme ils connaissent l'ardeur des Anglo-Américains pour les plaisirs, ils calculent que si le dimanche il y avait des fêtes champêtres, des spectacles, etc., cette concurrence leur serait très-préjudiciable, et

que le revenu se réduirait de moitié. N'est-ce donc pas un véritable impôt qu'une perception protégée par des réglemens qui ferment les théâtres pour forcer d'aller au prêche, et qui font barricader les rues avec des chaînes. Au surplus, on comprendra mieux toute la puissance des habitudes religieuses aux États-Unis, quand on saura qu'encore aujourd'hui, dans quelques états, les gouverneurs prescrivent des jeûnes à l'occasion de certaines solennités. Que dirait-on, en France, grand Dieu, si jamais l'autorité civile s'avisait de prescrire des jeûnes!

Maintenant, résumons cette trop longue discussion qu'il n'a pas dépendu de moi d'abréger, et voyons à combien s'élèvent, par individu, les charges publiques de l'Union, soit que l'impôt, la corvée ou le produit du domaine public en supportent le poids.

		Francs.	Francs.
Charges fédérales.	Budget	130,431,475	
	Frais de perception des recettes du budget	4,563,053	
	Droits perçus par les postes pour couvrir leurs dépenses.	9,341,356	
	Total	144,335,884	144,335,884
Budget des états y compris les frais de perception		45,892,605	45,892,605
Charges des comtés et des districts.	Impôts	44,000,000	
	Corvée	72,000,000	
	Total	116,000,000	116,000,000
Routes à barrières		14,106,000	
Juris		11,000,000	
Milice		50,000,000	
Clergé		25,000,000	
	Total	100,106,000	100,106,000
Total général			406,334,489

Cette somme, divisée entre les onze millions d'individus libres habitant les États-Unis, donne une moyenne de 36 fr. 94 c., chiffre un peu plus élevé que celui de mon premier travail. Voyons maintenant quel est le total général des charges ordinaires de la France.

	Francs.
Budget comprenant à-la-fois les recettes faites pour l'état et celles des départemens	960,000,000
Service de la garde nationale	100,000,000
Casuel du clergé	15,700,000
TOTAL GÉNÉRAL	1,075,700,000

D'où résulte pour le contribuable français une moyenne de 33 fr. 60 c. Ainsi donc, même en comptant le service de la garde nationale comme un service permanent, quoique une expérience de quarante années fasse voir qu'il n'a jamais été que temporaire, la moyenne des charges publiques en France est inférieure à celle des États-Unis.

Ces chiffres n'ont pas sans doute, et ne sauraient avoir une précision rigoureuse. D'abord, les données dont je dispose ne sont pas suffisantes; et ensuite il n'est pas possible d'établir une assimilation exacte entre nos budgets si clairs, si méthodiques, si uniformes dans toutes leurs parties, qui ne négligent aucune recette comme aucune dépense, et ces comptes des États-Unis, remplis de disparates, d'anomalies, de confusion, dans lesquels on entasse des revenus et des capitaux, et qui, d'ailleurs d'un état à l'autre, diffèrent plus les uns des autres, que ne diffèrent entre eux, par exemple, ceux de la France et de la Prusse. Mais, malgré les difficultés qu'offrait ce travail, le nouvel examen que je viens de faire m'a convaincu que mes résultats devaient se rapprocher beaucoup de la vérité. Les chiffres qui présentent quelque exagéra-

tion, doivent être compensés, et au-delà, par ceux qui sont trop faibles. Toutefois, pour arriver, dans le rapprochement que je viens d'essayer, à une exactitude encore plus satisfaisante, il y a plusieurs déductions à faire du budget français.

En effet, moyennant les recettes de son budget ordinaire, la France est défrayée de la dépense qu'elle aurait à faire pour acheter du tabac, des cartes à jouer, de la poudre, dont le gouvernement s'est réservé le monopole. Aux États-Unis, au contraire, lorsque le contribuable a satisfait à toutes les exigences du fisc, il a encore à acquérir chez le marchand en détail tous les articles que je viens d'indiquer. Au fond, on ne peut considérer comme un impôt que l'excédant que paie le contribuable français, en sus du prix qu'il eût donné pour ces divers articles, si le commerce en eût été livré à la concurrence. Pour établir cet excédant il faut déduire : 1° l'achat de la matière première; 2° les frais de manipulation; 3° un bénéfice de 10 à 12 p. °/₀ pour le commerce en gros ou en détail.

Les recettes du Trésor sur ces articles sont, savoir :

	Francs.
1° Pour le tabac	67,300,000
2° Pour les poudres	4,180,000
3° Pour les cartes à jouer	505,000
TOTAL	71,985,000

Ce serait beaucoup que d'évaluer à une trentaine de millions l'excédant de profit résultant du monopole de ces trois articles. Mais, même en comptant de cette manière, il y aurait encore une quarantaine de millions à déduire des charges publiques de la France. Nous aurions pu aussi déduire des vingt-cinq millions perçus par le timbre, la valeur du papier qu'il livre, et que le consommateur eût

été obligé d'acheter chez le marchand, si le timbre ne l'eût pas fourni. Mais dans un travail où nous ne procédons que par grandes masses, ces détails seraient trop minutieux et absorberaient en pure perte trop de tems et d'espace. Une réduction plus importante à faire, c'est celle d'une somme de 42 millions comprise pour ordre au budget, et qui représente des non-valeurs, des remboursemens, etc. Cette somme et celle portée plus haut diminuent de 82,000,000 fr. le budget ordinaire, et réduisent, par conséquent, la cote moyenne du contribuable français à 31 fr. 04 c., c'est-à-dire de 5 fr. 90 c. au-dessous de celle des États-Unis.

On va répondre sans doute que, pour bien connaître leur situation financière, il faut se placer en 1833, lorsqu'ils auront opéré entièrement le rachat de leur dette fédérale; rachat qui déterminera une énorme réduction dans le montant de leurs charges publiques. C'est ce que nous allons examiner; et cet examen fera voir qu'à cette époque même, la cote moyenne des États-Unis sera encore supérieure à celle de la France.

La dette fédérale absorbe actuellement à-peu-près la moitié du revenu public de l'Union; mais quand elle sera acquittée, le gouvernement central se propose de porter à quinze millions de doll. (81,300,000 fr.) les dépenses qui actuellement ne s'élèvent qu'à douze millions (65,040,000 fr.). Ainsi donc la réduction ne sera que de neuf millions de doll. (48,780,000 fr.) ou 4 fr. 43 c. par contribuable. Mais, à la même époque, nous aurons environ cinquante millions de rentes amorties, qu'il nous sera loisible d'annuler; ce qui réduirait de 1 fr. 56 c. la cote moyenne que nous payons actuellement; ainsi la réduction de la cote des États-Unis surpassera de 2 f. 87 c. la diminution de celle de la France. Mais comme nous avons vu qu'actuellement la moyenne des charges publi-

ques dans l'Union dépasse de 5 fr. 90 c. celle des nôtres, il est clair qu'après cette double opération, elle sera encore la plus élevée.

Au surplus, je crois que le gouvernement fédéral, pour arriver à sa libération immédiate, fait une très mauvaise opération. On a vu, dans mon précédent article, que les douanes composaient plus des quatre cinquièmes de son revenu net. Or, comme les guerres des États-Unis sont toutes des guerres maritimes, et que les divers produits du dehors lui arrivent par la mer, les perceptions de ses douanes se réduisent environ au tiers du revenu ordinaire, lorsqu'il est obligé de prendre les armes pour repousser quelque agression. Il résulte de là que la plus forte partie de son revenu se détruit, quand il a le plus besoin de le voir grandir. Est-il sage d'après cela, pour rembourser plus rapidement une dette fort légère, de négocier pour sept à huit millions de doll. (37 à 43,000,000 fr.) des actions de la banque des États-Unis, qui lui procurent un revenu annuel de 2,600,000 fr. N'était-il pas bien plus à propos de maintenir intégralement toutes celles de ses branches de revenu qui ne peuvent pas être atteintes par la guerre? D'ailleurs il me semble qu'il y avait convenance à conserver une portion quelconque de la dette, afin de ne pas faire perdre au public l'habitude d'être créancier du gouvernement fédéral; habitude bien nécessaire, puisqu'en cas de guerre, les emprunts constituent le principal moyen qu'ait l'Union d'en supporter le poids. Aggravant cette faute, le gouvernement fédéral voudrait encore vendre en masse aux divers états dans lesquels elles se trouvent placées, les terres qui lui appartiennent et dont la vente successive lui procure un revenu annuel de 7 à 8,000,000 fr. Au surplus, comme ces opérations ne sont pas consommées, on peut espérer que la sagesse du congrès

y mettra obstacle et saura prévenir la dilapidation des capitaux de l'Union.

Mais au fond, comme je l'observais plus haut, pour savoir si le gouvernement français est moins dispendieux que celui des États-Unis, il faut dégager son budget des dettes énormes que lui ont imposées les fautes des gouvernemens précédens, et partant de plus de 345 millions. Ces réductions diminuent la cote moyenne d'environ 10 fr. 75 c., et la mettent à 20 fr. 29 c. En 1833, lorsque le remboursement de la dette fédérale sera entièrement effectué, la cote moyenne des citoyens des États-Unis sera encore de 32 fr. 51 c.; et il leur restera à amortir la totalité des dettes spéciales des vingt-quatre républiques, dettes qui n'ont point d'analogue en France, ou du moins qui n'en ont pas d'autres que notre dette publique. Celle de l'état de New-York était, au 1[er] janvier 1832, de 8,055,645 doll. (43,661,595 fr.), suivant le message du gouverneur de cette république adressé à la législature de New-York, le 3 janvier dernier. Quant à l'état de Pennsylvanie, depuis 1820 il a emprunté 37,000,000 doll. (200,540,000 fr.); mais je n'ai pas de données sur la quotité de ses remboursemens. Comme nous retranchons de notre budget, dans cette dernière évaluation, le montant des arrérages de la dette, il est juste de retrancher aussi celui des arrérages des dettes spéciales des états. Nous les estimerons, par aperçu, à 33 millions de francs; ce qui ferait une réduction de 3 fr. par contribuable. C'est beaucoup, et cependant, dans cette hypothèse, le contribuable français paierait encore 9 fr. 22 c. de moins que celui des États-Unis.

On voit que de quelque manière que l'on établisse ce compte, on arrive toujours au même résultat. Après avoir donné mes raisons, je vais maintenant citer mes autorités. J'en ai une imposante :

« La fréquence et le montant des contributions pour des objets d'utilité publique, dit un citoyen américain, qui ont lieu dans toute l'étendue de l'Union, induisent quelquefois l'étranger en erreur au sujet des impôts, surtout si ses recherches sont dirigées dans un esprit d'hostilité, soit contre les institutions, soit contre le pays. Par ces cotisations, j'entends les sommes levées sur la propriété réelle, afin de défrayer les dépenses de l'ouverture et du pavage des rues nouvelles, de l'établissement des routes et de la construction des ponts; en un mot, afin de faire tous les ouvrages nécessaires pour transformer un désert en une contrée civilisée. Eu égard à l'agrandissement progressif des États-Unis, il est probable que ces contributions excèdent matériellement celles qui sont payées dans d'autres, pour les mêmes objets. »

Et de qui est ce passage si conforme à tout ce que j'ai dit? de M. Cooper lui-même, qui a pris soin de réfuter sa brochure en la terminant. Il est vrai que quelques lignes plus bas, il estime à 2 fr. la cote moyenne du citoyen de New-York, tant pour sa part dans les dépenses fédérales que dans celles de l'état. Mais il ajoute qu'il ne comprend pas, dans ce chiffre, la dette, l'armée, la marine, les pensions, les Indiens, le clergé, les pauvres et les écoles. C'est, il faut l'avouer, une étrange manière de calculer les frais de gouvernement d'une nation, que d'exclure les trois quarts ou les quatre cinquièmes de ses dépenses. Au fond, une argumentation de ce genre ne mérite pas une réfutation sérieuse.

Je ne ferai pas d'efforts pour le mettre d'accord avec lui-même pas plus qu'avec le général Bernard, car ils diffèrent sur tous les points, même sur la valeur du dollar, que l'un porte à 5 fr. 25 c. et l'autre à 5 fr. 35 c. et qui vaut 5 fr. 42 cent. Tandis que M. Cooper estime la cote du contribuable aux États-Unis, tantôt à 14 fr. 15 c.,

et tantôt à 2 fr., le général Bernard l'estime à 11 fr. 47 cent. Celui-ci évalue, comme le dernier recensement, la population totale, y compris les esclaves, à 12,856,000 ames; et M. Cooper la porte à 13,500,000. On voit d'après cela qu'ils ne sont pas plus d'accord entre eux qu'ils ne le sont avec moi. Ils ne le sont pas non plus avec M. Galatin, autrefois ministre des États-Unis en France, et qui antérieurement avait été ministre des finances de l'Union. Un jour il disait, en ma présence, que le peuple des États-Unis était peut-être le plus imposé, après les Anglais. Cette assertion me surprit beaucoup; j'ai pu depuis en reconnaître l'exactitude. C'est par suite de ces énormes taxes qu'un habit qui, en Europe, vaut 90 ou 100 fr., en vaut 200 à New-York ou à Philadelphie; qu'un chapeau, qui cependant est formé de matières indigènes, en coûte 45 ou 50. Quand les étrangers se récrient sur ces prix exorbitans, les marchands américains observent qu'ils sont accablés d'impôts de toute espèce; et dans le fait, il faut qu'ils paient à-la-fois les taxes fédérales, celles des états, des comtés, des communes, les péages des routes à barrières, qu'ils satisfassent aux corvées de la milice et des chemins, etc., etc. Bon gré mal gré, il faut renoncer à la phrase toute faite de *gouvernement à bon marché*; cette phrase ne serait plus que ridicule; le gouvernement des États-Unis n'est point à bon marché; il ne peut pas l'être. Si sa position lui permet de se passer d'une grande armée permanente, cet avantage est compensé et au-delà par la cherté de la main-d'œuvre qu'il emploie.

Au fond, c'est un rêve de croire que l'on peut régir une grande société des tems modernes, sans beaucoup de frais, et appliquer des lois spartiates à des mœurs sybarites. Cela serait bien plus difficile encore dans un pays comme l'Amérique du Nord, que la civilisation européenne a pris tout sauvage des mains de la nature, et où il reste tant de

choses à faire. D'ailleurs, à plusieurs égards, un gouvernement républicain doit être plus cher qu'une monarchie, parce qu'il a besoin d'un personnel plus nombreux, car il est de sa nature de substituer partout aux fonctionnaires isolés des états monarchiques, des administrations collectives. C'est ce qui explique pourquoi un département dont l'administration centrale coûtait 74,000 fr. sous le directoire, est administré aujourd'hui pour 62,000 fr. (1). La modicité primitive des appointemens se trouve bien plus que compensée par la réduction du nombre de ceux qui les reçoivent. Qu'est-ce, lorsque, comme aux États-Unis, il y a, en même tems, exagération dans le nombre des rouages administratifs, et élévation dans les traitemens, que cependant l'on veut encore augmenter? Il n'y a guère en effet que celui du président et ceux des ministres qui y soient réglés avec parcimonie. Mais ces derniers ont beaucoup de loisirs : il faut peu de tems pour administrer une armée de 6,000 hommes, une marine qui est le cinquième de la nôtre, un revenu public qui n'est pas le sixième de celui que perçoit la trésorerie française, surtout quand on est secondé par un personnel aussi nombreux que bien rétribué. Il en résulte que les secrétaires

(1) Nous croyons devoir reproduire ici le tableau que nous avons déjà inséré dans un Numéro précédent, de ce que l'administration du même département a coûté, à différentes époques, depuis la constitution de l'an III, jusques et y compris l'année 1831 :

		Francs.
Administration centrale, de l'an III à l'an VIII (année moyenne).		74,250
Préfecture sous le Consulat		61,000
Id.	sous l'Empire (1806, 1807, 1808 et 1809)	78,000
Id.	*id.* (1810)	81,000
Id.	*id.* (1811)	93,100
Id.	sous la restauration, de 1816 à 1822	80,100
Id.	*id.* de 1822 à 1830	76,800
Id.	depuis la révolution de juillet (en 1831)	62,980

A la suite de ce tableau nous observions qu'attendu que les préfets

des divers départemens, car tel est le modeste titre des ministres américains, en même tems qu'ils satisfont aux devoirs de leurs places, surveillent de grandes exploitations agricoles, ou se livrent à de vastes opérations mercantiles.

Avant de finir, je relèverai une allégation de M. Cooper. Entraîné peut-être par la vivacité de la polémique, il nous accuse d'appartenir à un système de politique stationnaire. M. Cooper est étranger; il ne connait probablement la Revue Britannique que par le Numéro que le général Lafayette lui a envoyé, en lui en confiant la réfutation; peut-être même ignore-t-il que nous y avons dernièrement inséré une brillante appréciation de son caractère et de ses œuvres (1). Mais au besoin, nos lecteurs habituels se chargeraient de repousser son attaque. Dans les encouragemens que nous recevons d'eux, ils nous font surtout un mérite des faits inconnus, des idées nouvelles que nous avons jetés dans la circulation, soit dans les textes empruntés à la littérature anglaise et quelquefois à la littérature américaine, soit dans les notes que nous y avons jointes ou dans les articles originaux que nous avons publiés. L'idée de protester contre les États-Unis, n'a pu venir à aucun de nous, car ce serait en quelque sorte protester contre la civilisation elle-même; une pareille protestation serait à jamais une souillure pour notre recueil. Nous aimons bien mieux nous associer aux espérances des citoyens de l'Union, qui placent leur gloire, non comme d'autres nations, dans un passé barbare, mais dans un avenir plein de grandeur et de prospérités. J'entrevois, avec eux, l'époque où les

ne reçoivent plus ni frais de tournée, ni frais de premier établissement, frais qui leur étaient accordés en l'an VIII, l'administration est donc encore moins dispendieuse qu'à cette époque, malgré le prodigieux accroissement des affaires et celui de la population qui, depuis l'an VIII, a grandi, dans ce département, de plus de 30,000 ames.

(1) Voyez le 7e Numéro (nouvelle série).

flancs des Rocheuses, comme aujourd'hui ceux des Apalaches, se couvriront de riches moissons, de cités riantes, de villages innombrables; où les fleuves qui descendent de leurs versans de l'Ouest et qui roulent maintenant des ondes inconnues, dans des solitudes, seront battus par les roues des bâtimens à vapeur. En même tems, je fais les vœux les plus ardens pour que les nations qui rempliront un jour tout l'espace qui sépare le double rivage de l'Amérique du Nord, sachent conserver le pacte fédéral, et réalisent ainsi, dans cette vaste part d'un hémisphère immense, le souhait d'une ame philantropique qui rêvait la paix universelle.

Aujourd'hui même les États-Unis donnent déjà d'utiles exemples. Ils font un emploi admirable des ressources qu'ils se créent par l'impôt ou par l'emprunt. En même tems qu'ils augmentent la richesse des particuliers, ils s'assurent pour l'avenir d'énormes revenus, en jetant çà-et-là les rameaux des routes à rainures, en creusant leur territoire par des canaux. Déjà ceux de l'état de New-York lui procurent un revenu annuel de plus de cinq millions de francs. Je voudrais voir l'administration française prendre de même l'initiative de ces grands travaux que personne ne peut faire à moins de frais, si elle se sert des moyens indiqués dans un article du précédent Numéro de la REVUE BRITANNIQUE (1). En procédant ainsi, au lieu de laisser faire de gros bénéfices par des compagnies particulières, elle en fera profiter la généralité des contribuables, c'est-à-dire toute la nation. Je suis loin de contester nos embarras, ils sont très-grands; je crois cependant qu'il est possible de les faire disparaître. Mais c'est vainement qu'on en attendrait la fin d'une économie

(1) Voyez dans le 15[e] Numéro (nouvelle série), l'article *sur les moyens de conserver le chiffre de l'armée sans augmenter les charges des contribuables.*

parcimonieuse qui découragerait la probité, forcerait le talent à quitter les services publics, et tenterait tant de demi-consciences si communes dans le monde. Chose étrange! tandis qu'on réduisait, en France, à de modestes honoraires les traitemens des plus hauts fonctionnaires de la magistrature, on élevait encore, aux États-Unis, ceux des juges de plusieurs cours. Il est vrai que si on pouvait les augmenter, on ne pouvait pas les réduire, car, afin de donner plus de garanties à l'indépendance du pouvoir judiciaire, la constitution des États-Unis dispose que, dans aucun cas, ces traitemens ne seront diminués, tant que les titulaires qui les reçoivent continueront d'exercer leurs fonctions (1).

C'est, il faut l'avouer, une singulière anomalie que de soumettre les agens de l'autorité à ces rigueurs somptuaires, quand la société s'environne d'un faste toujours croissant; quand on loge les fabriques dans des palais; lorsque les magasins de détail sont des boudoirs; et que les journaux se régissent par des administrations dispendieuses que défraient à peine 4,000 souscripteurs. Au surplus l'opposition rationnelle, par ses organes quotidiens les plus estimés, a elle-même désavoué un système de réductions mesquines. Sans foi dans le succès de ces réformes puritaines que l'on dirait renouvelées de cette confrérie de moines guerriers qui vivait à Lacédémone, je place ailleurs mon espoir. Depuis cinq ou six ans, il semble que l'esprit humain se repose. Aucune grande découverte commerciale ou industrielle n'a signalé ce période; un si long stage n'est pas naturel et ne saurait se prolonger. La machine à vapeur qui a donné à l'Angleterre, par l'accroissement de richesses dont elle a été le principe, les moyens de sortir des embarras créés par les campagnes aristocrati-

(1) Voyez le 1er paragraphe de l'article III de la Constitution fédérale.

ques de M. Pitt et de ses successeurs, aujourd'hui suffit à peine, dans ce pays, aux difficultés du moment, et n'a reçu en France que des applications restreintes et souvent malheureuses. Je m'étonne toujours que la science n'ait pas encore découvert les moyens de faire servir à nos besoins la force prodigieuse que développe l'*acide carbonique*, quand il reprend l'état gazeux; force qu'il s'agit seulement de modérer et de contenir, et dont la nature a partout placé les élémens. Mais j'espère que cette grande découverte est réservée à notre tems, et qu'elle créera des ressources inattendues qui nous permettront de supporter avec plus d'aisance le faix de toutes ces charges publiques, résultat des longues contentions de l'Europe.

Ainsi donc, c'est bien plus sur l'accroissement de ces ressources que sur la diminution de nos charges que je compte. Cet accroissement, je l'attends, à-la-fois, des nouvelles combinaisons de nos arts, et d'une administration sagement novatrice qui saura également créer et conserver. Les lois sur le transit et sur les entrepôts prouvent que déjà l'administration est en progrès en France. Toutefois, je suis loin de contester la convenance de plusieurs économies. Il faut, sans contredit, poursuivre les dépenses inutiles, partout où elles se présentent. Bientôt même, je serai en mesure d'en signaler plusieurs qui ne paraissent pas avoir attiré encore l'attention de l'administration supérieure, ni celle des chambres. Mais je voudrais qu'on fît bénéficier les budgets dont les ressources sont inférieures aux besoins, des économies qu'on obtient sur les autres. Que de bien, par exemple, ne ferait-on pas à la France, en donnant une dizaine de millions de plus au budget des Ponts-et-Chaussées! Toutes les députations sont sans cesse en instance pour faire augmenter sur ce budget les allocations des départemens qu'elles représentent. Il n'y a

pas, peut-être, une seule de ces réclamations qui ne soit convenablement motivée. Mais comment y satisfaire avec un budget de 41 millions? Et cependant à quel haut denier ne seraient pas placés les 9 ou 10 millions qu'on dépenserait de plus sur nos routes! Quel bien n'en résulterait-il pas pour la propriété foncière et industrielle, pour le consommateur comme pour le producteur! Je m'étonne qu'aucune voix ne se soit encore élevée dans les chambres pour réclamer une augmentation si nécessaire. On a évalué à sept milliards le montant des revenus de toute espèce en France. Supposons que dix millions de plus, dépensés sur nos routes, augmentent dans un avenir prochain, seulement d'un pour cent, la totalité de nos revenus, supposition presque ridicule par sa modération; il en résulterait un accroissement annuel de 70 millions dans l'aisance de tous les contribuables, ou du moins de 60 millions, défalcation faite des 10 millions pris par l'impôt. En d'autres mots, ce sera de l'argent placé à 600 p. °/₀, et qui ne pourrait pas l'être, terme moyen, à plus de 5 p. °/₀, employé d'une manière différente.

En terminant ce travail, je regrette vivement d'avoir été forcé de le rédiger d'une manière trop hâtive. C'était un désavantage de plus dans cette lutte où trois champions se présentaient contre un seul. Mais, quoique l'article dont on conteste les résultats ait paru en septembre; que les observations du général Bernard soient datées du 13 décembre; et que celles de M. Fenimore Cooper soient plus anciennes; M. de Lafayette n'a jeté sa brochure, au milieu des débats du budget, que dans la seconde quinzaine de janvier. Comme j'appartiens à l'administration, il paraît croire que j'avais pris son mot avant de faire mon premier travail. Plusieurs journaux, dit-il, l'ont reproduit avec une sorte d'affectation. Il n'y a eu, dans cette reproduc-

tion, aucune affectation, car les mêmes journaux ont reproduit également d'autres articles que j'ai publiés depuis, et dans lesquels je proposais une série de mesures administratives que le ministère ne songe nullement à adopter. L'honorable général appartient à une église militante. Une partie de sa vie s'est passée en luttes généreuses; d'abord, avant la révolution, contre une métropole oppressive; puis, sous les états-généraux, contre les abus de notre vieux régime et ceux qui voulaient les défendre; et, sous la Convention, contre une tyrannie sanglante. C'étaient des puissances formidables qu'il prenait à partie, et quelle que fût sa valeur propre, il avait besoin d'être secondé par des auxiliaires. Ces habitudes de sa vie publique l'empêchent peut-être de comprendre un homme isolé, qui n'a inféodé sa raison à personne ni à aucun parti; qui, dans des travaux spéculatifs en rapport avec les devoirs de sa position, cherche la vérité, de bonne foi, pour elle-même et sans arrière-pensée. Du reste, profondément pénétré des doctrines de l'économie politique, et persuadé que la guerre est la plus grande des calamités sociales, je suis loin de disconvenir que je me rattache par conviction à une administration pacifique. Je pense que la France ne pourra échapper à des embarras trop réels, qu'en conservant la paix sur sa frontière et le repos dans l'intérieur. Je crois d'ailleurs que cet épouvantable amas d'homicides dont se compose la guerre, ne peut être justifié que par les nécessités les plus impérieuses. Comment, au reste, pourrait-on accuser avec justice le gouvernement actuel d'entretenir un mauvais vouloir contre les États-Unis? N'est-ce pas lui qui, malgré tant de nécessités qui le pressent, vient de s'engager à payer une créance de vingt-cinq millions de francs, que tous les gouvernemens antérieurs avaient refusé de reconnaître. De mon côté,

j'ai pensé qu'on servirait plus utilement l'Union américaine, en signalant tout ce qu'il y a encore d'imparfait dans ses procédés administratifs, qu'en lui prodiguant d'inutiles éloges. « Il faut, me disait un de ses citoyens, des amis sévères aux peuples libres, et surtout aux peuples souverains, et non pas des courtisans. »

Au surplus, d'ici à quelques mois, je serai en mesure de donner des renseignemens beaucoup plus complets sur l'état financier de l'Union, et de substituer des chiffres rigoureux à ce que mes évaluations ont aujourd'hui d'hypothétique. Mon premier article y est parvenu ; et je sais qu'il a fait entreprendre des recherches dont j'attends les résultats. Mais je crois pouvoir garantir à l'avance que ces résultats seront conformes en masse à mes calculs, et qu'ils ne rectifieront que des détails. Remarquons, en passant, toute la puissance de la presse, et aussi la manière dont les distances disparaissent devant la promptitude de nos nouveaux moyens de communication ! Écrivain obscur, je publie en Europe quelques observations sur l'administration d'un peuple transatlantique. A quelques égards, et surtout en ce qui concerne la forme des comptes qu'il se rend, ces observations renfermaient plusieurs critiques. Les paquebots américains, si fins voiliers, avec la vitesse qui leur est propre, transportent, en quelques jours, le livre où elles se trouvent consignées aux États-Unis. Aussitôt des recherches statistiques sont entreprises, des réformes proposées. Ainsi, quand bien même les résultats de ce travail eussent été erronés, et je crois avoir démontré le contraire, je n'aurais pas cependant lieu de m'en repentir, puis qu'il n'a pas été inutile, en provoquant des réformes ou du moins des enquêtes.

CONTENU DES NUMÉROS DE LA NOUVELLE SÉRIE
DE LA REVUE BRITANNIQUE (1).

SIXIÈME NUMÉRO.

I. Morale. — Esprit de la Société en France et en Angleterre. — II. Législation.—Code pénal de la Chine.—III. Puissances intellectuelles de notre age. N° V. —Berzélius. — IV. Histoire contemporaine.—Caractère et Vie de George IV, roi d'Angleterre. — V. Géographie.-Voyages. — Progrès des explorations dans l'Océanie. — VI. Statistique militaire. — Force et organisation de l'armée russe.—VII. Journal d'un Médecin. N° IV. —Agonie d'un sage. — VIII. Nouvelles des Sciences, etc.

SEPTIÈME NUMÉRO.

I. Hommes politiques de l'Angleterre. — II. Appréciation de l'état politique et militaire de la Monarchie autrichienne. — III. Sciences naturelles. — Aspect de la nature sur les côtes d'Irlande. — IV. Puissances intellectuelles de notre age. — N° VI. James Fenimore Cooper. — V. Voyage. — Excursion sur la Mer de Glace. — VI. Statistique. — Etat actuel du grand duché de Finlande. — VII. Journal d'un médecin. — N° V. Le Faussaire. — VIII. Miscellanées. — Le dernier chef d'une Tribu indienne. — IX. Nouvelles des Sciences, de la Littérature, des Beaux-Arts, du Commerce, de l'Industrie, etc.

HUITIÈME NUMÉRO.

I. Richesse du Clergé de la Grande-Bretagne. — II. De l'éloquence politique chez les Anciens et chez les Modernes. — III. Puissances intellectuelles de notre age. — N° VII. Joanna Baillie. — IV. Voyages. — Insulaires de la Polynésie. — V. Journal d'un Médecin.—N° VI. L'Homme politique. — VI. Miscellanées. — Mme de Staël jugée par Gœthe et par Schiller. —VII. Nouvelles des Sciences, etc.

NEUVIÈME NUMÉRO.

I. Sciences Naturelles. — Nouvelles expériences sur le Son, par Herschell. — II. Politique. — De la réforme en Angleterre. — III. Histoire contemporaine. — L'Italie à la fin du dernier hiver. — IV. Puissances intellectuelles de notre age. — N° VIII. OEhlenschlæger. — V. Journal d'un Médecin. — N° VII. Le Riche et le Pauvre. — VI. Miscellanées. — La Torche. Scène maritime. — VII. Nouvelles des Sciences, de la Littérature, des Beaux-Arts, du Commerce, de l'Industrie, etc.

DIXIÈME NUMÉRO.

I. Politique. — Du gouvernement fédéral, de sa stabilité, de sa durée, de son influence et de ses résultats. — II. Sciences médicales. — Caractère et progrès du choléra-morbus, depuis son invasion jusqu'en 1831. — III. Histoire contemporaine. — Histoire politique de la Lithuanie depuis sa réunion à la Pologne, en 1386, jusqu'à sa révolution en 1831. — IV. Mémoires autobiographiques d'une famille malaye. — V. Statistique-Voyages. — Statistique de l'île de Cuba. — VI. Miscellanées. — Mœurs et vie privée des femmes au XIVe siècle. — VII. Nouvelles des Sciences, etc.

ONZIÈME NUMÉRO.

I. Économie Politique.— Le Bilan de la guerre et des émeutes. — II. Civilisation comparée des anciens et des modernes.—III. Puissances intellectuelles de notre age.—N° IX. Charles Bell.— IV. Chronique. La Cour de Charles II. — V. Voyages. — Le Punjaub, ou les Cinq Sources; Scènes de l'Indoustan. — VI. Tableau des Exportations des États-Unis en 1829. — VII. Journal d'un Médecin. — N° VIII. Le Négociant ruiné. — VII. Miscellanees. — Barbara S****. — IX. Nouvelles des Sciences, etc. — Correspondance. — Lettre de M. Coster au Directeur de la *Revue Britannique*, sur la nature du Choléra-Morbus, et la possibilité d'en prévenir le développement.

DOUZIÈME NUMÉRO.

TREIZIÈME NUMÉRO.

QUATORZIÈME NUMÉRO.

QUINZIÈME NUMÉRO.

ANCIENNE SERIE.

SOMMAIRE DES PRINCIPAUX ARTICLES PUBLIÉS DANS CETTE SÉRIE ET CLASSÉS PAR ORDRE DES MATIÈRES.

NOTA. Le prix de cette Série, composée de 60 livraisons, est de 250 fr.

PHILOSOPHIE.

De l'éducation des classes supérieures. — Des dangers attribués à l'éducation des classes inférieures. — Établissement de New Harmony aux États-Unis. — Influence de l'étude de la Chimie sur le développement des facultés intellectuelles et morales de l'homme. — De la timidité des savans. — Pestalozzi et la Société de la propagation des connaissances usuelles. — Nécessité d'une éducation scientifique dans les classes inférieures. — Fabrique de vices et de crimes. — Caractère de notre époque. — Doctrines du torysme, etc.

SCIENCES NATURELLES.

Expériences pour déterminer la figure de la terre. — Du projet d'introduire le poisson de mer dans l'eau douce, de le parquer sur les côtes, et de priver de nouvelles espèces d'animaux. — Variété de l'espèce humaine. — Expériences sur les propriétés hygrométriques de diverses substances. — Considérations sur les volcans. — Les abeilles. — Aperçu des progrès de la géologie. — Crocodiles américains. — Le volcan des îles Sandwich. — Les oiseaux des États-Unis. — Les serpens à sonnettes. — Pigeons de l'Amérique du Nord. — Histoire des paragrêles. — Révolutions de la nature dans la France centrale. — Observations sur la grosseur de la tête. — Nouvelles découvertes de l'astronomie. — Les diamans de Golconde. — Habitans du soleil. — Curiosités naturelles du pays des Birmans. — Considérations nouvelles sur les comètes et leurs habitans. — Intérieur du globe. — Stalactites de la grotte d'Adelsberg en Carniole, etc.

SCIENCES MÉDICALES.

Des modes en médecine. — De la petite-vérole et de la vaccine. — Observations sur la nature et l'usage des cosmétiques. — Nouvelles observations sur la petite-vérole et la vaccine. — Utilité des morts pour les vivans. — Magnétisme animal. — Méthode sûre d'améliorer la santé et de prolonger la vie. — Dangers de la gymnastique. — De l'aliénation mentale, des causes qui la produisent, et des remèdes qui la guérissent. — Lettre de M. C. Broussais sur la gymnastique. — De l'hydrophobie et des moyens de la prévenir. — Des lieux les plus favorables au rétablissement des malades dont la poitrine est affectée. — Nouvelle médecine allemande ou de la doctrine de l'homœopathie. — Durée comparée de la vie humaine, en Europe et en Amérique, et observations sur les causes qui l'augmentent et la diminuent. — John Abernethy, etc.

POLITIQUE. — DIPLOMATIE.

Administration et régime intérieur de la Prusse. — Discussions de Buénos-Ayres avec le Brésil et les Patagons. — Importance de la possession de Monte-Video, pour le Brésil. — Le congrès de Panama. — Coup d'œil sur la situation de l'Angleterre en 1826. — Des projets de la Russie sur l'Hindostan. — Catéchisme autrichien pour les peuples de l'Italie. — Des troubles récens qui ont eu lieu parmi les paysans russes. — La Diète de Hongrie. — La traite en 1826. — Les membres du nouveau parlement. — Considération sur l'Autriche. — Rapport de la Perse avec la Russie et la Grande-Bretagne. — La presse en France et en Angleterre. — Sophismes du pouvoir par Jérémie Bentham. — M. Canning et ses adversaires. — État actuel de l'administration turque. —

ÉCONOMIE POLITIQUE. — FINANCES.

COMMERCE.

INDUSTRIE.

AGRICULTURE. — HORTICULTURE.

tations d'arbres forestiers. — Condition du peuple des campagnes en Angleterre, etc.

LITTÉRATURE.

De la poésie en France. — Coup d'œil sur la littérature de la Russie. — Du goût des Allemands et de l'apprentissage de Wilhelm Meister. — Lettres sur l'état actuel de la littérature italienne. — Des journaux quotidiens en Angleterre. — Du théâtre et des romans. — Jérémie Bentham. — Lord Byron et sir Walter Scott. — Littérature périodique en Allemagne. — Coleridge et Southey. — Malthus. — L'éditeur de la *Revue d'Edinbourg* et celui de la *Revue Trimestrielle*. — Brougham, J. Mackintosh et Francis Burdett. — Williams Cobbett. — Wordsworth, Crabbe et Campbell. — Godwin. — Bibliothèques publiques de la Grande-Bretagne — Robert Burns. — Irving et le Dr Chalmers. — Pourquoi les héros de romans sont insipides. — Wieland et ses contemporains. — Littérature et poésie de la Bohême. — Les conteurs de l'Orient. — Conquêtes et Littérature des Arabes. — Statistique des journaux quotidiens en Angleterre. — Des drames historiques de Shakspeare. — Journaux anglais hebdomadaires. — Manuscrits et tachigraphie des anciens. — Moderne poésie Scandinave. — Les restes de Lucrèce Davidson. — Statistique des journaux de province en Angleterre. — Comment se fait un journal. — Presse périodique en Irlande. — Thomas Hood, etc.

HISTOIRE.

Histoire des relations des peuples étrangers avec la Chine, par un auteur Chinois. — Branche des Paléologue établie en Angleterre. — Histoire d'un auto-da-fé célébré en Sicile. — Machiavel et ses contemporains. — Révolutions du Danemarck. — Histoire du gouvernement démocratique à Venise. — Histoire de la réformation en Italie. — Annales de la Russie. — Histoire constitutionnelle de la Grande-Bretagne. — Dante Alighieri et son époque. — De la republique anglaise avant le protectorat de Cromwell, etc.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

Événemens qui ont amené la guerre des Birmans et de la Grande-Bretagne. — Aperçu de la situation de l'Egypte. — Le premier mois de l'année 1814, à Paris. — Mort de l'empereur Paul Ier. — Retraite de l'armée francaise sur Paris, en 1814. — Siége de la citadelle d'Athènes. — Bataille et capitulation de Paris. — Les deux premiers jours de la restauration. — Six semaines de la restauration. — Napoléon à Fontainebleau. — Voyage de Napoléon à l'île d'Elbe. — Bolivar et ses lieutenans. — La régence à Blois. — Souvenirs de la Grèce. — Conversations de l'île d'Elbe. — Entrevue de Napoléon et du jeune Sinclair. — Invasion du Portugal par les Français, en 1807. — Insurrection générale de l'Espagne contre Napoléon, en 1808. — Troubles de la Chine. — Siége de Saragosse. — Chronique de la cour de Lisbonne. — Le retour de l'île d'Elbe. — Promotion du dernier pape. — Scènes militaires pendant la campagne des Pyrénées en 1814. — Souvenirs du congrès de Vienne en 1814. — Souvenirs de Bernadotte, prince Royal de Suède, pendant la campagne de 1813. — Particularités sur la mort d'Alexandre, etc.

BIOGRAPHIE. — ANECDOTES.

Un trait de la vie de lord Byron. — Mémoires sur la vie de Sheridan — Anecdotes sur l'empereur Alexandre. — Anecdotes sur l'enterrement de Sheridan. — Souvenirs d'un gentilhomme italien. — Manière de travailler de Mozart. — Journal de Viterbi, pendant qu'il se laissait mourir de faim. — Vie d'un soldat. — Mrs Damers et le roi de Tanjore. — Dernier portrait de lord Byron. — Le suicide. — Captivité de quinze mois dans les prisons de l'inquisition d'état à Venise. — Caroline Gellimert. — Vie d'un savant hongrois, à Paris — Mémoires de Wolfe Tone. — Evasion d'un Français, prisonnier en Angleterre — Ismaïl Gibraltar en Europe. — Visite de lady Morgan aux rochers de Mme de Sévigné. — Le Tombeau de Marie. — Mme Christophe, ex-

